

LES ECHOS

DE SAVIGNY



P.61

Boum des petits vampires

Bulletin municipal d'Information n° 159 - juillet, août, septembre 2023



Page • 4
ÉDITORIAL

Page • 6
CONSEIL MUNICIPAL
Conseil municipal du 25 septembre

Page • 16
TRAVAUX
Point à temps



Page • 17
CIMETIÈRE
Concession libre
Ouverture du cimetière pour la Toussaint

Page • 18
CCAS
Aide aux devoirs



Page • 18
PÉRISCOLAIRE
Nouvel accueil périscolaire

Page • 20
SIVOS
Remise des calculettes

Page • 21
ÉCOLE
Rentrée scolaire
Vendanges pour les écoliers
Verger conservatoire
A la découverte des baies de notre région



Page • 25
LE COIN DES ASSOCIATIONS
Gold Coast Rider
Le CEP Savignien (sorties du 29 juin et du 14 septembre)
Activité tapisserie d'ameublement
Chasse en plaine
Foyer rural
2 chorales pour un concert



Page • 32
BIBLIOTHÈQUE
Tablette numérique géante

Rentrée littéraire
Lecture de contes
Exposition « Record de la nature »
Balade en forêt
Nouveautés
Exposition « Généalogie »
Rencontre-débat racines
Médiathèque numérique
Bordas soutien scolaire

Page • 42

ENVIRONNEMENT

Frelon asiatique
Stop aux déjections canines
Sécheresse
J'aime la forêt
Inscription pour lot d'affouages
Chasse en plaine
Borne de charge pour véhicule électrique



Page • 50

ÉVÈNEMENTS

Festivités du 13 juillet
Une belle histoire
Commémoration de la Libération de Savigny
Journée du patrimoine
Coup de contes
Les chefs autour du four
Rallye pédestre
La foulée des vendanges
Ateliers numériques

Boum des petits vampires
Marché de Noël



Page • 63

ENTRE NOUS

Père Deo Thomas, nouveau curé de Savigny
Une dentiste à l'hospice
Nouveau dentiste
Camping saison 2023

Page • 72

NOUVEAUTÉS

Food truck Giusepp

Page • 74

ÉTAT CIVIL

Page • 76

INFOS PRATIQUES

Page • 80

AGENDA

“



*Les entraînements et les matchs
pourront se faire sans limitation
sur ce terrain synthétique...*

”

Le Mot du Maire

Les festivités du 13 juillet au Château ont été à nouveau un succès et nous nous félicitons pour votre présence en nombre à ce rendez-vous républicain. Le comité des fêtes et la municipalité remercient chaleureusement la famille Pont pour son accueil ainsi que l'ensemble des bénévoles.

A la lecture de ces échos, vous verrez : des effectifs scolaires pérennes et stables, des nouvelles activités associatives, des manifestations artistiques et culturelles... Nous ne pouvons que nous réjouir de la vitalité communale en cette rentrée 2023 !

Par ailleurs, notre appellation Savigny que nous chérissons tant a connu cette année, des vendanges exceptionnelles en quantité et en qualité. Ce millésime a été récolté sous un beau soleil et qu'il était bon de voir notre belle commune viticole vivre et vibrer à nouveau aux rythmes de la vendange !!!

Nous travaillons toujours ardemment à faire avancer les projets structurants en cours dans notre commune. Le périscolaire devrait être opérationnel, si les travaux ne prennent pas de retard, en décembre 2024. Le permis de la maison de Santé pluridisciplinaire est en fin d'instruction et nos partenaires financiers (Etat, Région et Département) se positionnent sur le projet. Nous nous félicitons de la venue d'un nouveau chirurgien-dentiste assisté de son épouse. M et Mme Vinci exerceront dans un premier temps au cabinet du parking Saint Paul en attendant la construction de la Maison de santé. Bienvenue à eux deux et bonne retraite à Mme Josiane Langlet !

Comme vous le savez, pour des raisons budgétaires, la réhabilitation du complexe sportif se fera à minima. Le nouveau projet est en cours de redéfinition. Nous avançons cependant avec la réfection de l'éclairage avec le passage en LED mais également sur le devenir du terrain de football. Nous avons en tête de passer un jour à un terrain synthétique notamment au regard des problématiques de ressource en eau et du temps agents et des bénévoles de plus en plus important pour des temps d'utilisation plus que restreint du terrain d'honneur. Les entraînements et les matchs pourront se faire sans limitation sur ce terrain synthétique. Grâce à la générosité d'un donateur savignien, le projet va être très fortement accéléré. Nous le remercions vivement pour ce geste civique et sportif. Nous avons espoir de réaliser cette opération dès l'année prochaine, en même temps que le commencement des travaux de la maison de santé.

Vous souhaitant un bel automne gourmand avec les chefs autour du four et sportif avec notre foulée des vendanges !

Très cordialement

Sylvain Jacob - Maire de Savigny-lès-Beaune

Vice Président de la Communauté d'Agglomération Beaune, Côte et Sud

25 septembre

Projet de procès-verbal de la séance du conseil municipal du 25 septembre 2023.

Présents : Sylvain JACOB, Jean-Paul BAILLY, Agnès MATÉOS, Serge DEMOUGEOT, Sophie BIZE, Annick CHAUVENET, Emmanuel GAILLARDIN, Dominique FEVRIER, Eudeline PAVELOT, Quentin TROLAT,

Absentes excusées : Jean-Jacques GIRARD, (pouvoir à Annick CHAUVENET), Nathalie BOUCHER QUIRANTES, Catherine ZIVI (pouvoir à Emmanuel GAILLARDIN), Mathieu RADEK (pouvoir à Eudeline PAVELOT).

Secrétaire de séance: En application de l'article L 2121-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil nomme Agnès MATÉOS pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal du 19 juin 2023 :

Après lecture, le Procès-Verbal de la séance présenté par M. le Maire, est soumis à l'adoption du Conseil. Le Conseil adopte à l'unanimité des membres présents le procès-verbal de la séance du 19 juin 2023.

M. le Maire fait part à l'assemblée des remerciements de l'association THE PICKLES pour le versement de la subvention de fonctionnement 2023.

ARTICLE L2122-22 du CGCT

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal au Maire, objet de l'Article L2122-22 du CGCT.

FINANCES

Décision modificative

Cette décision modificative du budget

porte :

- Attribution d'une subvention de fonctionnement exceptionnelle au CCAS
- Changement d'imputation comptable des opérations relatives au projet de construction de la maison de santé,
- Cession de l'immeuble communal situé au 6 Rue Imbault
- Ouverture de crédits au compte 678 pour mandater l'indemnité compensatrice au titre du fond stratégique de la forêt du bois

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve les ouvertures et les virements de crédits comme suit : **Dépenses fonctionnement :**

Cpte 678 : + 5 000€

Cpte 657362 : + 5 000€

Cpte 023 : - 10 000€

Dépenses investissement :

Cpte 2132 : - 200 000€

Cpte 2313 : + 200 000€

Recettes investissement :

Cpte 024 : + 70 005€

Cpte 10226 : + 10 000€

Cpte 021 : - 10 000€

Attribution d'une subvention de fonctionnement exceptionnelle au CCAS

Considérant l'organisation par le Centre communale d'action sociale (CCAS) des colis de Noël à destination des aînés de la commune,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'attribuer au CCAS, une subvention de fonctionnement de 5 000 et de l'inscrire au budget à l'article 657362.

Demande de subventions pour le financement du projet de maison de santé pluridisciplinaire

Vu la délibération 2019-58 exprimant le vœu de la municipalité de créer une maison médicale,

Considérant que la demande de l'Etat au titre de la DETR Programmation 2023 n'était pas complète en raison de l'absence du dossier de consultation des entreprises (DCE) comme explicité par retour des services de l'Etat le 27 juin 2023,

Monsieur le Maire expose que le projet susmentionné et dont le coût prévisionnel des travaux présenté par le maître d'œuvre au stade PRO s'élève à **2 791 600 € HT** soit 3 349 920 € TTC, est susceptible de bénéficier de subventions,

Par ailleurs, outre le coût des travaux, les dépenses d'investissement HT suivantes s'ajoutent au coût global de l'opération :

Maîtrise d'œuvre : 212 049 €

Bureau de contrôle technique : 6 880 €

Bureau de coordination SPS : 4 234 €

Etude de sol : 6 353 €

Interventions du géomètre : 3050 €

Ainsi, le montant de la dépense éligible une fois les recettes nettes sur 5 ans déduites est de **3 024 166 – 369 283 = 2 654 883 € HT**.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Plan Marshall Contrats Grands Projets Côte-d'Or : 500 000 € (jusqu'à 50% d'une dépense subventionnable *plafonnée à 1 000 000 €*)

DETR : 1 061 953.20€ (jusqu'à 40% d'une dépense subventionnable de 2 654 883€)

Conseil régional : 175 000 € au titre du contrat de territoire du Pays Beaunois

Autofinancement communal 917 576.60 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Adopte le plan de financement,

Sollicite les subventions liées à l'opération.

Demande de financement au SICECO pour l'extension du réseau électrique pour l'alimentation de la maison de santé

Un devis estimatif a été transmis par le SI-CECO. Le montant des travaux s'élève à **21 218 € HT** et la contribution de la commune est évaluée à **3 819.24 €**.

Le financement peut être effectué par fonds de concours en application de l'article L5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte la réalisation des travaux d'extension du réseau électrique en vue de l'alimentation de la maison de santé et son financement par fonds de concours.

Adhésion à un groupement de commandes permanent pour l'achat et la fourniture de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique

Considérant que le groupement de commandes dont la COMMUNE DE SAVIGNY LES BEAUNE est actuellement membre est constitué jusqu'à la date d'expiration des accords-cadres et marchés qui en sont issus, à savoir le 31/12/2027 pour le gaz naturel et le 31/12/2025 pour l'électricité,

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la COMMUNE DE SAVIGNY LES BEAUNE d'adhérer au groupement de commandes dont la convention constitutive est annexée afin d'assurer la continuité de fourniture d'énergies à compter de janvier 2028 pour le gaz naturel et janvier 2026 pour l'électricité,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'énergies et des services associés, annexée à la présente délibération,

Autorise l'adhésion de la COMMUNE DE SAVIGNY LES BEAUNE en tant que membre au groupement de commandes ayant pour objet l'achat groupé d'énergies et des services associés.

Ouverture d'un compte à terme auprès de l'Etat avec placement de fonds rémunérés

Le maire rappelle à l'Assemblée que le Conseil Municipal a décidé de signer un emprunt en 2022 afin de financer la réhabilitation et l'extension de la salle à usage multiple de la commune.

Cet emprunt signé avec le Crédit Mutuel d'un montant de 1 396 811 € dont la date de déblocage était au maximum d'un an à compter de la date de signature soit au plus tard le 8 avril 2023, la commune en a décidé son déblocage en totalité au 8 avril 2023.

Considérant que le déblocage de l'emprunt du Crédit Mutuel était contractuel et signé en 2022,

Considérant que l'appel d'offres de travaux pour la réhabilitation et extension de la salle à usage multiple a été rendu en partie infructueux et donc déclaré sans suite le 22 juillet 2022,

Considérant que suite à cet appel d'offre rendu infructueux, il a été envisagé avec le Groupement d'Architectes de redéfinir le projet,

Considérant que le Groupement d'Architectes en place a souhaité par courrier en date du 31 mai 2023 ne pas poursuivre les études entreprises de maîtrise d'œuvre,

Le maire indique que les fonds permettant de financer la réhabilitation extension de la salle à usage multiple sont issus d'emprunt dont l'emploi est différé pour des raisons indépendantes de la Collectivité et que ces fonds issus d'emprunts n'ont pas été débloqués par anticipation au contrat,

L'encaissement du prêt a été constaté par l'émission du titre 108 de 2023.

Il propose à l'Assemblée d'ouvrir un compte à terme, comptes productifs d'intérêts sur lequel sont placés des fonds à débloquent à tout moment. Ce compte à terme permettrait le placement d'un montant de :

1 390 000 €, montant issu de l'emprunt si-

gné avec le Crédit Mutuel, pour une durée d'un an.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide l'ouverture d'un compte à terme d'une durée d'un an, d'un montant de 1 390 000 €, dont l'origine des fonds provient exclusivement de la mobilisation d'emprunts venant financer des travaux retardés indépendants de la commune,

autorise le Maire à signer et à exécuter toutes les démarches nécessaires pour la bonne exécution de cette décision et à terme ou avant son terme si nécessaire, à décider la clôture de ce compte à terme.

RESSOURCES HUMAINES

Création d'un emploi permanent à temps complet au grade d'adjoint technique

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint technique,

Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi d'adjoint technique, à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires (soit 35/35e).

L'agent recruté aura des fonctions d'agent des interventions techniques polyvalent en milieu rural.

Cet emploi est ouvert, tant aux titulaires qu'aux contractuels, au grade suivant : *Adjoint technique*.

Cet emploi est amené à être créé à compter du 01 octobre 2023.

Le Maire peut tenir compte des résultats professionnels et des résultats collectifs du service pour déterminer la rémunération de l'agent.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, adopte la proposition de M. le Maire de créer un emploi permanent à temps complet d'adjoint technique à raison de 35 heures hebdomadaires.

Suppression et création d'un emploi permanent à temps non complet au grade d'adjoint technique principal de

2ème classe

Vu la délibération 2019-12 en date du 20 Mars 2019 créant l'emploi d'Adjoint Technique Principal de 2e classe, à une durée hebdomadaire de 23H09,

Le Maire expose à l'Assemblée qu'un agent technique polyvalent travaillant 23H09 par semaine à SAVIGNY les BEAUNE a sollicité une augmentation de son temps de travail. Reçu par les membres de la Commission du Personnel le 12 juillet 2023, les élus favorables à cette demande, lui ont proposé un temps de travail hebdomadaire à 30H00 réparti sur 4 jours au lieu de 23H09.

Par conséquent, sur avis favorable du Comité social territorial (CST) en date du 04 août 2023, le Maire propose à l'Assemblée de créer dans un premier temps, à compter du 1^{er} octobre 2023, un poste d'Adjoint technique principal de 2e classe à temps non complet à 30/35^{ème} et, dans un second temps, de supprimer à compter de la même date, le poste d'Adjoint technique principal de 2e classe à temps non complet à 23.15/35^{ème} créé par délibération en date du 20 mars 2019 (n°2019-12).

L'agent recruté aura des fonctions d'agent technique polyvalent.

Cet emploi est amené à être créé à compter du 01 octobre 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide la création, à compter du 1er octobre 2023, d'un emploi permanent à temps non complet à 30/35^{ème} d'adjoint technique principal de 2e classe et **approuve** la suppression, à compter du 1^{er} octobre 2023, d'un emploi permanent à temps non complet à 23.15/35^{ème} d'adjoint technique principal de 2e classe.

Modification du tableau des emplois permanents

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 04 août 2023 relatif à une modification de durée hebdomadaire du poste

d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à 23h09,

Considérant ce qui suit les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par leur organe délibérant. Il leur appartient donc de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services dans le respect des dispositions de la loi précitée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Également, il est indispensable de mettre à jour ce tableau des effectifs en cas de modification de création, de suppression ou de modification de la durée hebdomadaire d'un poste.

Il appartient à l'organe délibérant, conformément aux dispositions légales énoncées ci-dessus, de déterminer par délibération, d'établir et de modifier le tableau des effectifs de sa collectivité ou de son établissement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, acte de la suppression du poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet à 23.15/35^{ème} et **acte** de la création des postes d'adjoint technique à temps complet et d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet à 30/35^{ème} et **modifie** le tableau des effectifs tel que présenté.

Participation employeur en matière de santé (mutuelle) au bénéfice des agents de la collectivité

Sont éligibles à cette participation les contrats et règlements en matière de santé ou de prévoyance remplissant la condition de solidarité entre les bénéficiaires, actifs ou retraités, attestée par la délivrance d'un label dans les conditions prévues ou vérifiées dans le cadre d'une procédure de mise en concurrence,

Sous réserve de l'avis favorable du Comité Social territorial du Centre de Gestion de la Côte d'Or,

Considérant que la collectivité peut apporter sa participation au titre de la couverture "santé" (mutuelle),

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide que la Commune de SAVIGNY lès BEAUNE accorde à compter du 1^{er} janvier 2024, une participation aux dépenses de protection sociale complémentaire des fonctionnaires et des agents contractuels de droit public en activité au titre de la couverture "santé" (mutuelle) dans le cadre du dispositif de labellisation,

décide que les bénéficiaires sont les agents titulaires, les agents contractuels de droit public en position d'activité à temps complet ou temps non complet,

décide que le montant de la participation mensuelle de l'employeur par agent est de 30 € versée directement aux agents éligibles dans le maximum du montant de la cotisation qui serait dû en l'absence d'aide, sachant que l'agent devra fournir une attestation de labellisation à l'employeur.

PATRIMOINE IMMOBILIER

Donation consentie des parcelles ZD 23 et B 138 à la commune

Considérant que le don proposé consiste en deux parcelles cadastrées ZD 23 et BB 138 respectivement d'une valeur de 20 et 120 euros,

Considérant que ce don contribuera à valoriser le domaine communal privé,

Considérant que la commune a la capacité d'accepter et de gérer ce don conformément aux souhaits du donateur,

Considérant que les frais de l'acte notarié d'une valeur de 560 euros sont à la charge du donataire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte le don offert par lesdits particuliers,

Exprime sa profonde gratitude à l'encontre desdits particuliers pour leur générosité envers la commune,

Inscrit ce don dans l'inventaire des biens

de la commune et d'assurer sa gestion conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Donation consentie par un particulier de la somme de 300 000€ à la commune

Vu l'offre de don présentée par un particulier demeurant à SAVIGNY.

Considérant que le don proposé consiste en la somme de 300 000 euros exonérée de taxes en vertu de l'article 794 du Code générale des impôts,

Considérant que ce don sera employé à l'aménagement d'un terrain de football en synthétique,

Considérant que la commune a la capacité d'accepter et de gérer ce don conformément aux souhaits du donateur,

Considérant que les frais de l'acte notarié d'une valeur de 2 200 euros sont à la charge du donataire (c'est-à-dire la commune),

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte le don offert par ledit particulier,

Exprime sa profonde gratitude à son encontre pour sa générosité envers la commune,

Inscrit ce don dans l'inventaire des biens de la commune et d'assurer sa gestion conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

L'assemblée, malgré les questions soulevées par quelques élus relatives à l'entretien et durée de vie de la pelouse synthétique, s'accorde pour respecter le souhait du donateur de réaliser de son vivant sa mise en œuvre.

Par ailleurs, une étude préalable du gazonnement synthétique est actuellement menée par l'entreprise TECTA.

PATRIMOINE FORESTIER

Programme 2024 des coupes réglées et non réglées opérées par l'ONF

Considérant le document d'aménagement en vigueur pour la forêt communale,

Considérant la présentation faite par l'Agent patrimonial des parcelles proposées à l'inscription ou non à l'état d'assiette 2024,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve l'inscription à l'état d'assiette de l'exercice 2024 (coupes réglées et non réglées) pour les parcelles 37 et 38.,

Sollicite le report du passage en coupe pour les parcelles 10 et 1j,

Valide le choix proposé par l'ONF de contrats d'approvisionnement négociés de gré à gré pour les coupes 37 et 38 et pour les produits mis en vente façonnés.

L'exploitation de ces parties délivrées sera effectuée par les affouagistes après partage, sous la responsabilité de 3 bénéficiaires solvables, désignés avec leur accord par le Conseil Municipal et soumis solidairement à la responsabilité prévue à l'article L241-16 du code forestier.

La commune ne demande pas le concours de l'ONF pour le lotissement de la (des) coupe(s) délivrée(s) ci-dessus.

En cas de concours, la rémunération de l'ONF sera facturée sur la base d'un devis.

L'exploitation forestière est une activité dangereuse, elle exige un savoir-faire et des équipements adaptés. Une information sera communiquée aux affouagistes par la commune, sur les risques et les précautions minimales de sécurité à respecter.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **Fixe** le volume maximal estimé des portions à 30 stères ;
- **Arrête** le règlement d'affouage joint à la présente délibération ;
- **Fixe** les délais d'exploitation pour permettre la sortie des bois sur sol portant en dehors des périodes pluvieuses :

Abattage du taillis et des petites futaies :
01/04/2025

Vidange du taillis et des petites futaies :
31/10/2025

Façonnage et vidange des houppiers :
31/10/2025

- **Accepte** sur son territoire communal relevant du Régime Forestier le dépôt des bois issus de son domaine forestier, dans les conditions prévues par les différents cahiers des clauses des ventes et par le Règlement National d'Exploitation Forestière.

- **Interdit** la circulation des véhicules hors des chemins, cloisonnements d'exploitation et places de dépôt, en raison du préjudice qu'ils pourraient occasionner aux sols forestiers et aux peuplements.

TOURISME

Demande de renouvellement auprès de la Préfecture de la dénomination « commune touristique »

Vu l'arrêté préfectoral n°188 du 1^{er} mars 2018 prononçant la dénomination de commune touristique à la commune de SAVIGNY lès BEAUNE,

Vu l'arrêté préfectoral n°30 du 23 janvier 2017 du 11 juin 2020 portant classement de l'office de tourisme intercommunal « Beaune et Pays Beaunois » ,

Considérant que la commune de SAVI-

GNY lès BEAUNE s'est ainsi vue reconnaître la dénomination de « Commune touristique » par arrêté préfectoral n°188 du 1^{er} mars 2018.

L'obtention de la dénomination en commune touristique est régie par les articles L.133-11 et L.133-12 du code du tourisme. Ce classement en commune touristique est délivré par un arrêté préfectoral pris pour une durée de cinq ans.

Trois critères sont à respecter :

- détenir un office de tourisme classé,
- organiser des animations touristiques,
- disposer d'une capacité d'hébergement destinée à une population non permanente.

L'obtention de la dénomination (« commune touristique » est une étape obligatoire pour solliciter, le cas échéant, le classement en station classée de tourisme. Il convient donc de renouveler cette demande auprès de la Préfecture de la Côte-d'Or.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à solliciter le renouvellement pour cinq ans de la demande de dénomination « Commune touristique ».

CULTURE

Acceptation des conventions de partenariat relatives aux manifestations culturelles avec le Conseil Départemental

Monsieur le Maire expose aux membres de l'assemblée que dans le cadre de la manifestation « Coup de Contes en Côte-d'Or », cette dernière est invitée à approuver la convention de partenariat avec le Département de la Côte-d'Or relative à la mise à disposition de l'artiste assurant la programmation de 24 septembre 2023.

De surcroît, à compter de cette date, l'assemblée est invitée à approuver les futures conventions de partenariat entre le Département et la Commune dans le cadre de toutes les manifestations culturelles proposées par ce premier et auxquelles la commune candidaterait.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve les conventions de partenariat entre le Département de la Côte-d'Or et la commune de SAVIGNY lès BEAUNE relatives à la manifestation « Coup de Contes en Côte-d'Or » et à toutes les autres manifestations culturelles auxquelles la commune candidaterait,

autorise le Maire à signer, dans le cadre de ces dites manifestations, les conventions de partenariat avec le Département de la Côte-d'Or.

SANTÉ-HOSPICES CIVILS DE BEAUNE

Vœu de soutien au maintien des activités de l'établissement français du sang face aux menaces qui pèsent sur le modèle transfusionnel français

Contexte

Créé le 1er janvier 2000 par la loi du 1er juillet 1998, l'Établissement Français du Sang (EFS) est l'opérateur civil unique de la transfusion sanguine en France. Sa mission première est d'assurer l'autosuffisance nationale en produits sanguins. Il assure aussi l'approvisionnement en plasma du Laboratoire français du fractionnement et des biotechnologies (LFB), qui fabrique les médicaments dérivés du sang. Une opération qui permet de soigner plus de 500 000 malades chaque année en France.

Composé d'un siège national et de 13 établissements régionaux (10 en France

métropolitaine et 3 dans les DOM), l'EFS fournit plus de 1 500 établissements de santé, hôpitaux et cliniques, partout en France. Il est présent sur l'ensemble du territoire avec plus de 120 sites fixes de collecte en moyenne et ses 40 000 collectes mobiles organisées chaque année. Dans l'agglomération, il est représenté par l'Association pour le Don de Sang Bénévole de Beaune et sa Région qui organise en moyenne 2 collectes par mois, grâce à un réseau de bénévoles fortement mobilisés.

Le 9 décembre 2022, la Fédération Française pour le Don de Sang Bénévole (FFDSB) avec les 2 850 associations de donneurs de sang qui la composent, ont lancé une alerte concernant la situation financière et sociale de l'établissement :

A sa création, l'EFS avait été exonéré de TVA, son activité étant considérée hors commerce. En 2016, la Cour de Justice de l'Union Européenne a néanmoins ordonné d'appliquer la TVA à ses activités à partir de 2020, soit un surcoût de **70M€ par an**, qui a été compensé par le gouvernement de façon dégressive. Cette compensation a été de 30M€ en 2021, 20M€ en 2022 et 10M€ en 2023. **Il n'est pas prévu de compensation pour 2024.**

Nouvelle obligation de dépistage du virus de l'hépatite E, **+3M€**

Hausse des coûts liés à l'inflation : **+30 M€**

Revalorisation des rémunérations : **+30 M€**

Avance de **13M€** pour combler la dette de certains hôpitaux.

De plus, face au manque de personnel, et du fait que l'EFS est dans l'incapacité actuellement de fournir au LFB la quantité de plasma prévue, le LFB pourrait infliger

une pénalité de retard de **2M€** à l'EFS. En effet, le LFB a reçu 839.416 litres de plasma EFS en 2021. Cela ne permet de produire que 35% du besoin des malades français en Médicaments Dérivés du Sang.

Notons aussi que,

le prix de la poche de sang fixé par décret n'a pas été revalorisé en 2023 au motif qu'une hausse pèserait trop sur les finances des hôpitaux.

le prix de vente du plasma fixé par décret est inférieur au prix de revient.

Les possibilités de nouveaux financements pour l'EFS s'avèrent ainsi très limitées.

Dans le même temps, une nouvelle usine du Laboratoire français du fractionnement et des biotechnologies (LFB) sera ouverte à Arras en 2025. Afin de garantir ses approvisionnements, cet Etablissement Public Français a créé une filiale en Floride pour acheter du plasma auprès de centres de prélèvement américains (contre rémunération) sous la raison sociale « LFB Plasma ». Les conditions de prélèvement commerciales, 104 fois par an, contre 24 fois en France sont naturellement incompatibles avec les principes éthiques qui régissent les activités de l'EFS.

Afin de garantir le maintien d'un système transfusionnel éthique en France, **les conseillers municipaux, après en avoir délibéré à l'unanimité, réaffirment** leur attachement aux principes qui régissent le don du sang et de plasma en France,

s'oppose à la perspective d'importation de produits sanguins non-éthiques,

demande au Ministre de la Santé la mise en œuvre des moyens nécessaires pour

sauvegarder l'EFS dans ses missions, par un financement exceptionnel permettant de restaurer son équilibre économique, afin de répondre aux besoins des structures hospitalières de proximité, et viser l'autosuffisance en plasma dès 2025.

Sollicitation du maintien de quatre activités chirurgicales dans l'offre de soins proposée par les Hospices Civils de Beaune

Les Hospices civils de Beaune, dans le cadre d'une délibération du Conseil de Surveillance, et le groupement hospitalier territorial du Sud de la Côte, par une délibération similaire, ont exprimé auprès de l'ARS Bourgogne Franche Comté, leur très vive inquiétude sur les incidences particulièrement défavorables pour l'établissement et l'offre de soins de proximité du centre hospitalier de Beaune, si la version du SRS et du OQOS issue des échanges avec les fédérations sanitaires étaient publiés en l'état.

Ainsi, des alertes ont été adressées par l'établissement à la Direction de l'offre de soins de l'agence, notamment sur 4 domaines d'activité :

- **La chirurgie du cancer en urologie,**
- **La chirurgie bariatrique,**
- **La chirurgie pédiatrique,**
- **Et la rythmologie interventionnelle.**

Pour ce qui concerne la chirurgie oncologique en urologie : outre le fait que le maintien de l'autorisation est essentiel pour attirer de jeunes urologues, le centre hospitalier a rappelé que des décisions structurantes ont été prises pour favoriser le développement de cette chirurgie : notamment avec le principe de l'acquisition d'un robot, et une étude stratégique sur la

chirurgie territoriale a été lancée en coopération avec le CHU.

Pour ce qui concerne la chirurgie bariatrique : cette activité est développée à Beaune depuis 2011. Le parcours de prise en charge du patient est coordonné, défini et organisé. Il est surprenant qu'un projet de retrait d'autorisation se fonde sur un nombre d'actes insuffisant réalisés en 2021, alors même que cette activité a été déprogrammée à la demande expresse des autorités sanitaires en 2020, et qu'elle est repartie à la hausse en 2023.

Pour la chirurgie pédiatrique : la concentration envisagée de l'activité de chirurgie pédiatrique programmée dans deux sites dijonnais pour l'ensemble du département au lieu de 7 actuellement, ne peut en aucun cas constituer une réponse pertinente aux besoins de soins de proximité de la population.

Enfin, pour la rythmologie interventionnelle (Mention A), deux cardiologues, dont un est un temps partagé avec le CHU, développe depuis plusieurs années cette activité, et bien que les seuils soient atteints, à ce stade, cette activité n'est pas intégrée dans l'objectif quantifiée de l'offre de soin.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, sollicite, par le présent rapport, que cette activité soit réintégrée dans la cartographie actualisée de l'offre de soins, au besoin, dans le cadre de l'exception géographique d'une coopération formalisée avec un centre de soins,

demande au Maire, 7^e vice-président de la Communauté d'Agglomération, de saisir l'Agence Régionale de Santé Bourgogne Franche-Comté et le Ministre de la

Santé pour obtenir le maintien de ces activités.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Présentation des rapports annuels du Président et des délégataires exercice 2022.

QUESTIONS DIVERSES

Salles à usages multiples : dans le cadre de la forme restreinte du marché public, cinq candidatures ont été retenues pour la phase offres. Pour rappel, le coût d'objectif a été fixé à un million d'euros.

Pumptrack : réception d'une offre qui doit être analysée avant de décider s'il convient ou non de lancer une nouvelle consultation pour mise en concurrence insuffisante.

Course caisses à savon : prévue pour mai 2024. Les élus se posent la question de la sécurité civile lors d'importantes manifestations, sujet qui sera abordé lors de la prochaine réunion du comité des fêtes.

Collection Becerra : le travail d'inventaire et, plus largement de régie, de la collection est en cours de réalisation par Olivia NICODEME recrutée depuis juillet à cet effet.

Véloroute : projet toujours en cours de discussion entre les différents acteurs.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire propose de clore la séance. La séance est levée à : 21H10.

Point à temps

Le point à temps est une opération d'entretien essentiellement préventive des chaussées qui, en étanchant et renforçant les couches de roulement, permet de maintenir nos routes en bon état et, donc de limiter les coûts de réfection lourde.

Elle consiste à appliquer sur les fissures, faïençages ou autres dégradations superficielles, une couche d'émulsion de bitume dans laquelle sont incrustés des gravillons.

Si cette technique revêt effectivement de multiples avantages, son principal inconvénient est l'incontournable rejet des graviers qui peut se prolonger plusieurs jours selon le trafic. Un balayage n'est envisageable qu'après cette période de rejet.

La commune de Savigny a effectué les travaux de point à temps du lundi 25 septembre au vendredi 29 septembre 2023 par l'entreprise EUROVIA pour un montant de 40 735 €.



Cimetière

Les emplacements libres à la vente ont été matérialisés au début de l'été par les panneaux « concession libre » et par un tapis de gazon synthétique afin de les délimiter.



Ouverture du cimetière aux voitures pour la Toussaint

Monsieur le Maire informe la population que les portes du cimetière seront ouvertes pour la circulation des véhicules

Du mercredi 25 octobre au dimanche 5 novembre 2023

De 8h30 à 17h00.

Il est rappelé que les véhicules doivent rouler au pas et que les animaux sont interdits dans l'enceinte du cimetière même tenus en laisse.

Aide aux devoirs

Année scolaire 2023-2024

Le CCAS de Savigny Les Beaune
recherche des bénévoles
pour dispenser l'aide aux devoirs à l'école
le lundi et/ou le jeudi
de 16h30 à 17h30 à compter
du 2 octobre 2023 à mi juin 2024.

Contact : Mairie de Savigny Les Beaune

Tel : 03.80.21.51.21, Courriel : contact@mairie-savignylesbeaune.com





Nouvel accueil périscolaire

Jeudi 31 août dernier, l'agglomération Beaune Côte et Sud posait la 1ère pierre du nouvel accueil périscolaire à Savigny.

Ce nouvel équipement structurant, cofinancé par l'agglomération, le département de la Côte d'Or et l'état (DETR), participe pleinement à l'évolution du territoire et répond aux besoins des familles. Ce nouveau lieu accueillera les enfants de communes de Savigny lès Beaune, Bouze lès Beaune, Echevronte, Bouilland, Pernand-Vergelesses et Aloxe-Corton à partir du 1er trimestre 2025. Les enfants, de la maternelle au CM2, bénéficieront de 2 salles de restauration, d'une salle d'activités et d'espaces extérieurs.





Fin d'année pour les CM2

En cette fin d'année scolaire, c'est en musique que les élèves de CM2 de la classe d'Amélie DAUCH ont accueilli les enseignants, les élus et leurs familles.

La manifestation était organisée dans la cour de l'école afin de fêter la fin de l'école primaire et le grand départ pour le collège.

Les élus du SIVOS des six communes ont remis à chaque élève une calculatrice spécifique pour le collège.

Nous leur souhaitons une bonne continuation.



Rentrée scolaire 2023/2024

Le regroupement scolaire accueille 176 élèves répartis dans 8 classes.

3 classes de maternelle :

1 classe de PS/TPS : 20 élèves (dont 4 TPS) avec Mme PERROT accompagnée de Valérie SIMONNOT, ATSEM.

1 classe de MS/GS : 21 élèves (10 MS et 11 GS) avec Mme MAUNY accompagnée de Marine SOULAS, ATSEM.

1 classe de MS/GS : 21 élèves (11 MS et 10 GS) avec Mme LAMBERT accompagnée de Valérie PLANTEGENET, ATSEM.

5 classes d'élémentaire :

1 classe de CP : 24 élèves (Mathilde de MATOS)

1 classe de CE1/CE2 : 22 élèves (Sophie ESTHOR)

1 classe de CE2 : 25 élèves (Patrick GARRY et Christine MEUNIER)

1 classe de CM1 : 21 élèves (Claudine TACHET)

1 classe de CM1/CM2 : 22 élèves (Amélie DAUCH)



Vendanges pour les écoliers

Le 12 septembre, la classe de CP a participé aux vendanges à Savigny. Les enfants ont pu aider les coupeurs avec leurs petits seaux. Puis à leur tour ils ont coupé quelques raisins. De retour à l'école, ils ont pressé les raisins et goûté le jus.





Verger conservatoire

Mardi 19 septembre, les deux classes de moyenne section et de grande section sont allées à la découverte de l'environnement autour de leur école.

Les enfants ont pu faire le tour du château de Savigny où ils se rendront vendredi 29 septembre avec la classe de TPS/PS, voir le stade, le Rhoin, et le Verger Conservatoire.

Ils ont eu l'occasion de goûter des fruits : des framboises et également des pommes.

Ils en ont ramené à l'école pour cuisiner et ils ont présenté leur récolte à leurs camarades de TPS/PS.





A la découverte des baies de notre région

Après une sortie en nature dans les environs de l'école, les élèves des classes de CE1 et CE2 se sont rassemblés en petits groupes pour étudier les baies récoltées et établir une carte d'identité pour chacune d'elle. Celles-ci ont été regroupées pour former un livret nature.





Gold Coast Rider

Suite à la participation de l'association Gold Coast Rider aux 24 Heures de Beaune, avec comme résultats la 1ère et 3ème place au classement général, le second objectif après le côté sportif, était caritatif !

Après avoir aidé uniquement l'association Tous avec Paul depuis 5 ans, nous avons continué cette année encore à les soutenir pour l'aboutissement du projet triporteur pour Paul, mais cette année nous avons souhaité aider une nouvelle association, L'Aventure Extraordinaire d'Hugo.

C'est lors d'une soirée conviviale réunissant, partenaires, bénévoles, coureurs et les deux associations, que Gold Coast Rider a remis un chèque de 2000€ pour Hugo et 500€ pour Paul, cela grâce à nos différentes actions et notre réseau de partenaires.



LE CEP SAVIGNIEN



Escapade d'une journée le jeudi 29 juin 2023 avec les Transports Girardot.

Départ vers 9 heures de Savigny pour Bligny sur Ouche. Dégustation à la Chocolaterie artisanale mexicaine de Bligny où le savoir-faire ancestral a été conservé pour recréer le « pur chocolat chaud Maya », ce qui est devenu leur spécialité.

Visite en petit train à vapeur de la Vallée de l'Ouche avec échappement de la vapeur et sifflet de la locomotive.

Déjeuner croisière à bord du bateau promenade « La Billebaude » d'une durée de 3 heures avec traversée de la voûte de Pouilly (souterrain illuminé de 3333 mètres) et passage d'une écluse. Au menu : Kir royal crémant et gougères, Cassolette de gratiné de joue de sandre, écrevisses et champignons des bois, Brochette d'onglet de Charolais à la plancha sauce magique, pommes de terre en robe des champs, crème aux herbes, Duo de fromages locaux, Charlotte aux fruits et son coulis de fruits rouges accompagnés de vins, café et eaux. Très bon repas.

Visite guidée du château-fort du XIIe siècle de Châteauneuf (21), situé au cœur d'un des plus beaux villages de France.

Retour vers 19h30 à Savigny.





Sortie le jeudi 14 septembre 2023 avec les transports GIRARDOT en direction de Dijon.

Visite et dégustation de pain d'épice chez Mulot et Petitjean à Dijon. Entreprise familiale fidèle à une tradition familiale et un savoir-faire transmis de génération en génération. Présentation et explications très intéressantes.

Direction SEVEUX-MOTEY pour un déjeuner dansant au restaurant « chez BERTHE » Menu : Kir pétillant et son assiette de bienvenue, Grenouilles persillées et à la crème, à volonté, Pause glacée (glace citron et limoncello), Jambon à l'os et ses garnitures, Buffet de fromages, salade, La gourmandise de chez Berthe, Vin et café.

Un accueil exceptionnel, une ambiance et un musicien formidables.

Départ vers 18 heures pour retour à Savigny vers 20h.





Activité tapisserie d'ameublement

La municipalité a sollicité l'activité Tapisserie d'Ameublement du Foyer Rural pour la réfection de l'assise de deux chaises pour la salle des mariages.

Nous avons pu proposer le tissu et le type de finition pour ces deux chaises, choix validé et financé par la municipalité.

Par ailleurs, pour l'activité danse (les French Fanfan), nous avons également assuré la pose de tissu sur des cadres de paravents en bois préalablement réalisés par Philippe HUGUES. Voilà un bel exemple d'interaction entre associations .

Merci aux danseuses et à la municipalité de nous avoir fait confiance.

Notre but n'est pas de nous substituer à des professionnels de ce métier.

Nous sommes ,et nous resterons, des amateurs / amatrices passionnés par cette activité et qui redonnent vie à des sièges fatigués, usés, sous le regard et les conseils bienveillants et professionnels de Véronique FLACELIERE, notre intervenante, Maître Artisan Tapissier.

Emma LEBON, responsable de l'activité tapisserie.





Chasse en plaine

En date du 1er juillet, la société de chasse en plaine a organisé son repas intergénérationnel, où une centaine de personnes essentiellement des Savigniens ont eu raison d'un sanglier à la broche et de jambon à la braise.

En début d'après-midi malgré les conditions climatiques brumeuses, la joie, le sourire des personnes ont permis de passer un agréable moment.

Les valeurs de la chasse : partage, convivialité ont été les maîtres mots de ce moment.

Merci aux bénévoles et participants



Pour la saison 2023-2024

LE FOYER RURAL

*vous propose
ses activités*

CHORALE

adultes

06 37 82 49 26

GYMNASTIQUE

adultes

06 37 82 49 26

MUSIQUE piano

enfants adultes

06 42 90 79 08

TENNIS DE TABLE

enfants adultes

06 10 31 71 35

BADMINTON

adultes

06 17 06 74 77

DANSE

enfants ados adultes

06 33 93 97 64

JUDO TAISO

enfants adultes

06 17 06 74 77

TAPISSERIE AMEUBLEMENT

06 61 12 41 96

THEATRE

adultes

06 17 06 74 77

2 CHORALES POUR UN CONCERT

La chorale « Mi Fugue Mi Raisin » accueille la chorale « Chagny Phonie »
pour un concert partagé

le vendredi 7 juillet 2023 à 20h30 en l'église de Savigny Lès Beaune

Crée en 2004, la chorale « Mi Fugue Mi Raisin » est une activité toujours bien vivante et active du Foyer Rural de Savigny. Elle regroupe actuellement un peu plus d'une trentaine de choristes amateurs, animés d'une même passion: le plaisir de chanter ensemble, le partage et l'amitié.

Depuis ses débuts, elle est dirigée par son chef de chœur passionné Patrick Maurice, conjuguant rigueur et bonne humeur. Son répertoire à 4 voix mixtes est très éclectique : variétés françaises et étrangères avant tout, mais aussi chants traditionnels, gospels, chants sacrés ou classiques.

Chaque année, c'est toujours un grand bonheur de chanter pour le public, de rencontrer et échanger avec d'autres chœurs à Savigny ou ailleurs.

En mars dernier, notre chorale a participé au spectacle Goldman : « Affronter la vie » organisé par « Pochette Surprise » au théâtre de Beaune, sous la direction de M. Sorlot. Ce fut une belle expérience pour tous les choristes.



Ce 7 juillet 2023, nous avons accueillis la chorale « Chagny Phonie » de l'Ecole de Musique de Chagny. En unissant nos voix, en jouant sur la diversité des langues, des sonorités, des registres, nous voulons offrir à notre public un programme tout en couleur en harmonie avec l'acoustique de l'église Saint Cassien.

Un concert d'hiver est d'ores et déjà prévu en janvier 2024.

Nous nous retrouvons tous les jeudis soir à la bibliothèque de Savigny pour répéter de 20h à 22h.

Si, comme nous, vous aimez chanter, nous serons ravis de vous accueillir à la rentrée prochaine. Il n'est pas nécessaire de savoir lire la musique, seule l'envie de chanter compte. Quelques voix d'hommes seraient les bienvenues !

Contacts et renseignements : Mady Chapulliot

06 37 82 49 26

Patrick Maurice

06 73 02 74 18

Tablette numérique géante

En juin et juillet, la bibliothèque a bénéficié d'une tablette numérique géante prêtée par la Médiathèque Cote d'Or.

Deux animations ont été organisées ainsi que la mise en place de sa disponibilité pendant les heures d'ouverture bibliothèque. Quelques enfants de 3 à 10 ans se sont essayés à des applications-jeux en version grand format, et pouvaient même tourner autour pour jouer à plusieurs.

Pour les petits, le jeu OH !, permettait de déplacer des formes colorées sur l'écran pour prendre vie, comme une voiture devenant un avion...créant ainsi à chaque changement une nouvelle histoire.

LES FORMES S'AMUSENT, où déplacer ronds, triangles et carrés au bon endroit sur un dessin, ont même déclenché quelques éclats de rire.

Les 5- 8 ans ont surtout utilisé les jeux suivants :

PANGO cache-cache, trouvés dans plus de quinze univers différents, un petit panda et ses trois indices trop bien cachés parfois, derrière fenêtres, rochers, ballons ou moutons...

THINKROLLS 2, billes numériques qui roulent le long de labyrinthes pourvus de nombreux pièges où l'enfant doit développer de nouvelles stratégies, observer, analyser et résoudre de vrais problèmes de logique pour progresser. Autre application,

MUCHO PARTY, autre application, est un coffret digital de 30 mini-jeux à partager, de 2 à 8 participants, 6 modes de jeux sont proposés avec des duels très drôles.

Rapidité, dextérité et surtout compréhension du jeu pour ALTO'S ADVENTURE et BADLAND étaient d'une facilité pour les plus grands, que nous adultes ne maîtrisions pas ? Et oui ! Trop forts les enfants.





Rentrée littéraire

Jeudi 5 octobre 2023 à 19h00

à la bibliothèque
de Savigny lès Beaune

**Anne-Céline DRACH vous présentera
les lectures de la rentrée littéraire 2023**

A ATHENAEUM
BEAUNE, FRANCE

Bibliothèque municipale
de Savigny-lès-Beaune

Lecture de contes
Mercredi 11 octobre
à 10h00
à la bibliothèque

Thème : automne

Enfants à partir de 3 ans
accompagnés d'un adulte



BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE
DE
SAVIGNY-LÈS-BEAUNE

EXPOSITION
RECORD DE LA NATURE
DU 21 SEPTEMBRE
AU 9 NOVEMBRE 2023



La bibliothèque municipale
de Savigny lès Beaune
organise une

Balade en forêt

animée par Francis, amateur mycologue
et son chien Rufum

mercredi 25 octobre à 14h00
départ à la maison forestière

Bibliothèque de Savigny-lès Beaune

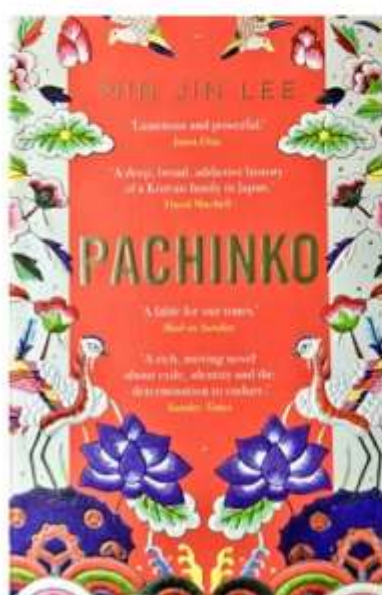
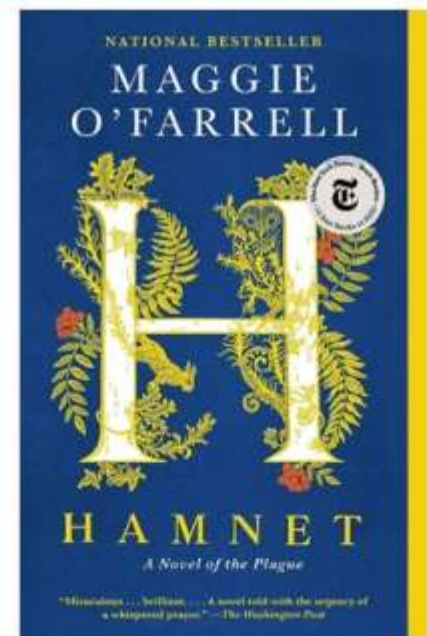
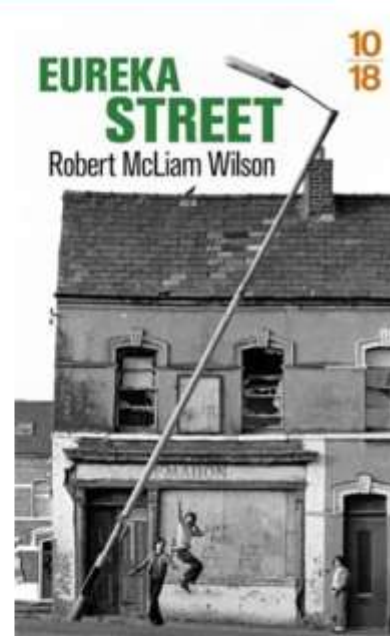
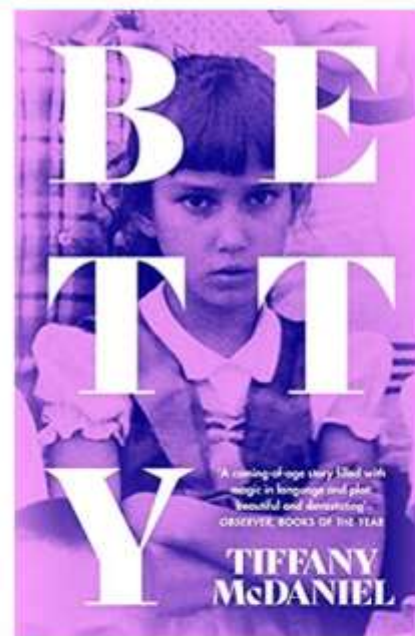
Les nouveautés adultes

« Son odeur après la pluie » Cédric Sapin-Defour



C'est une histoire d'amour, de vie et de mort. Sur quel autre trépied la littérature danse-t-elle depuis des siècles ? Dans *Son odeur après la pluie*, ce trépied, de surcroît, est instable car il unit deux êtres n'appartenant pas à la même espèce : un homme et son chien. Un bouvier bernois qui, en même temps qu'il grandit, prend, dans tous les sens du terme, une place toujours plus essentielle dans la vie du narrateur.

Ubac, c'est son nom (la recherche du juste nom est à elle seule une aventure), n'est pas le personnage central de ce livre, Cédric Sapin-Defour, son maître, encore moins. D'ailleurs, il ne veut pas qu'on le considère comme un maître. Le héros, c'est leur lien. Ce lien unique, évident et, pour qui l'a exploré, surpassant tellement d'autres relations. Ce lien illisible et inutile pour ceux à qui la compagnie des chiens n'évoque rien. Au gré de treize années de vie commune, le lecteur est invité à tanguer entre la conviction des uns et l'incompréhension voire la répulsion des autres.



Et bien d'autres nouveautés à découvrir à la bibliothèque

Bibliothèque municipale Savigny lès Beaune



Nouveautés jeunesse
septembre 2023

Exposition : Généalogie



Bibliothèque municipale
de Savigny-lès-Beaune

Du 16 novembre
au 2 décembre

Gratuit et
ouvert à tous

La bibliothèque municipale
de Savigny lès Beaune
organise une

Rencontre-débat

**avec les familles originaires
de Savigny et d'ailleurs
et des jeunes pousses qui ont émigré**

**Jeudi 30 novembre 2023 à 19h00
à la bibliothèque**

médiathèque numérique

Côte-d'Or

ESPACE SÉCURISÉ ENFANTS

FILMS, PRESSE, FORMATIONS,...

CINÉMA

MUSIQUE

APPRENDRE

GRATUIT

sur inscription dans une bibliothèque de notre réseau

cotedor.mediatheques.fr

Côte d'Or
LE DÉPARTEMENT

UNE MÉDIATHÈQUE NUMÉRIQUE OÙ VOUS VOULEZ QUAND VOUS VOULEZ !

Profitez de contenus numériques accessibles légalement et gratuitement 24h/24, depuis un ordinateur, un smartphone ou une tablette.

Pour bénéficier de ce service, remplissez le formulaire d'inscription sur le site cotedor.mediatheques.fr

Votre adhésion est à confirmer en vous rendant dans l'une des bibliothèques du réseau départemental.

PRESSE

Consultez la presse dans la limite de 46 documents par mois.
Plus de 700 titres disponibles : quotidiens, presse régionale dont le Bien Public, magazines

MUSIQUE

Écoutez des webradios à partir de l'espace « Musique » et retrouvez vos artistes préférés.

ESPACE JEUNESSE

Accédez depuis l'espace jeunesse sécurisé à de la presse, des livres interactifs et une offre de films pour les 4-10 ans.

CINÉMA

Visionnez jusqu'à 3 vidéos par mois en streaming et choisissez depuis un catalogue de 13 000 films, animés, séries, documentaires, courts-métrages, nouveautés et classiques pour petits et grands.

FORMATIONS

Développez vos compétences et vos savoirs avec des centaines de cours en ligne :

- soutien scolaire
- informatique
- langues
- code de la route
- bien-être
- loisirs créatifs
- vie professionnelle

TÉLÉCHARGEZ L'APPLI

disponible sur App Store et Google Play Store et accédez hors connexion aux films de la Médiathèque Numérique.

cotedor.mediatheques.fr

Côte d'Or
LE DÉPARTEMENT

LA MÉDIATHÈQUE NUMÉRIQUE PRÉSENTE

bordas
soutien scolaire

GRATUIT SUR
INSCRIPTION DANS
UNE BIBLIOTHÈQUE*

Je m'inscris !

**AIDE AUX DEVOIRS
100 % NUMÉRIQUE**

DU CP A LA TERMINALE

ACCÉDEZ À BORDAS SOUTIEN SCOLAIRE
DEPUIS CHEZ VOUS AVEC VOTRE COMPTE
EN LIGNE

**BORDAS SOUTIEN SCOLAIRE
DU CP A LA TERMINALE**

Aide aux devoirs

ANGLAIS

ALLEMAND

ESPAGNOL

FRANÇAIS

HISTOIRE-GÉOGRAPHIE

MATHÉMATIQUES

MATIÈRES SCIENTIFIQUES

DANS LA RUBRIQUE SAVOIRS > SOUTIEN
SCOLAIRE DE LA MÉDIATHÈQUE NUMÉRIQUE

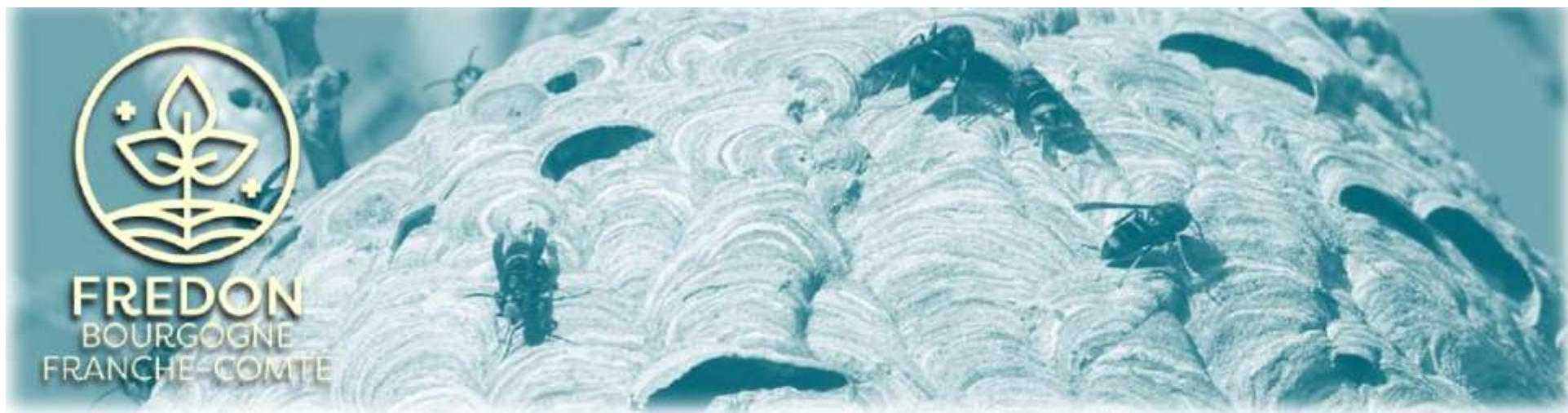
CRÉEZ VOTRE COMPTE EN LIGNE SUR
[HTTPS://MEDIATHEQUE.COTEDOR.FR](https://mediatheque.cotedor.fr)

CLIQUEZ SUR MÉDIATHÈQUE NUMÉRIQUE PUIS
COMPLÉTEZ LE FORMULAIRE

RENSEIGNEMENT AUPRÈS DE VOTRE BIBLIOTHÉCAIRE

côtedor

BIBLIOTHÈQUE



POUR LIMITER LA PROPAGATION DU FRELON ASIATIQUE ET SES IMPACTS SUR LES ABEILLES, LA BIODIVERSITE ET L'HUMAIN

Le frelon asiatique (*Vespa velutina*) est un insecte invasif originaire d'Asie. Il a été signalé en France en 2004, dans le département du Lot-et-Garonne. Depuis, cette espèce s'est parfaitement habituée à notre climat et est arrivée pour la première fois en Bourgogne-Franche-Comté en 2008 à Pouilly-en-Auxois (21).

Comment le reconnaître ?

Frelon asiatique (*Vespa velutina*)



- 1,7 à 3 cm
- De couleur foncée – **thorax** noir – **tête** noire et **face** orangée – **bout des pattes** jaune – **abdomen** noir avec une large bande jaune orangée
- Vol rapide et agile
- **Nid avec entrée latérale**

Frelon d'Europe (*Vespa crabro*)



- 2,5 à 3,5 cm
- De couleur foncée – **thorax** brun/roux – **tête** brune et **face** jaune – **bout des pattes** brun – **abdomen** jaune rayé de noir
- Vol lourd
- **Nid avec entrée située à l'extrémité inférieure**

Ne pas confondre avec le frelon d'Europe !

Les impacts du frelon asiatique



Pour l'environnement

Le frelon asiatique est un prédateur d'insectes. Parmi ses proies, il s'attaque notamment aux abeilles. C'est un vrai fléau pour l'apiculture.

En effet ces prélèvements et le stress engendré peuvent entraîner la disparition de colonies dans un rucher.



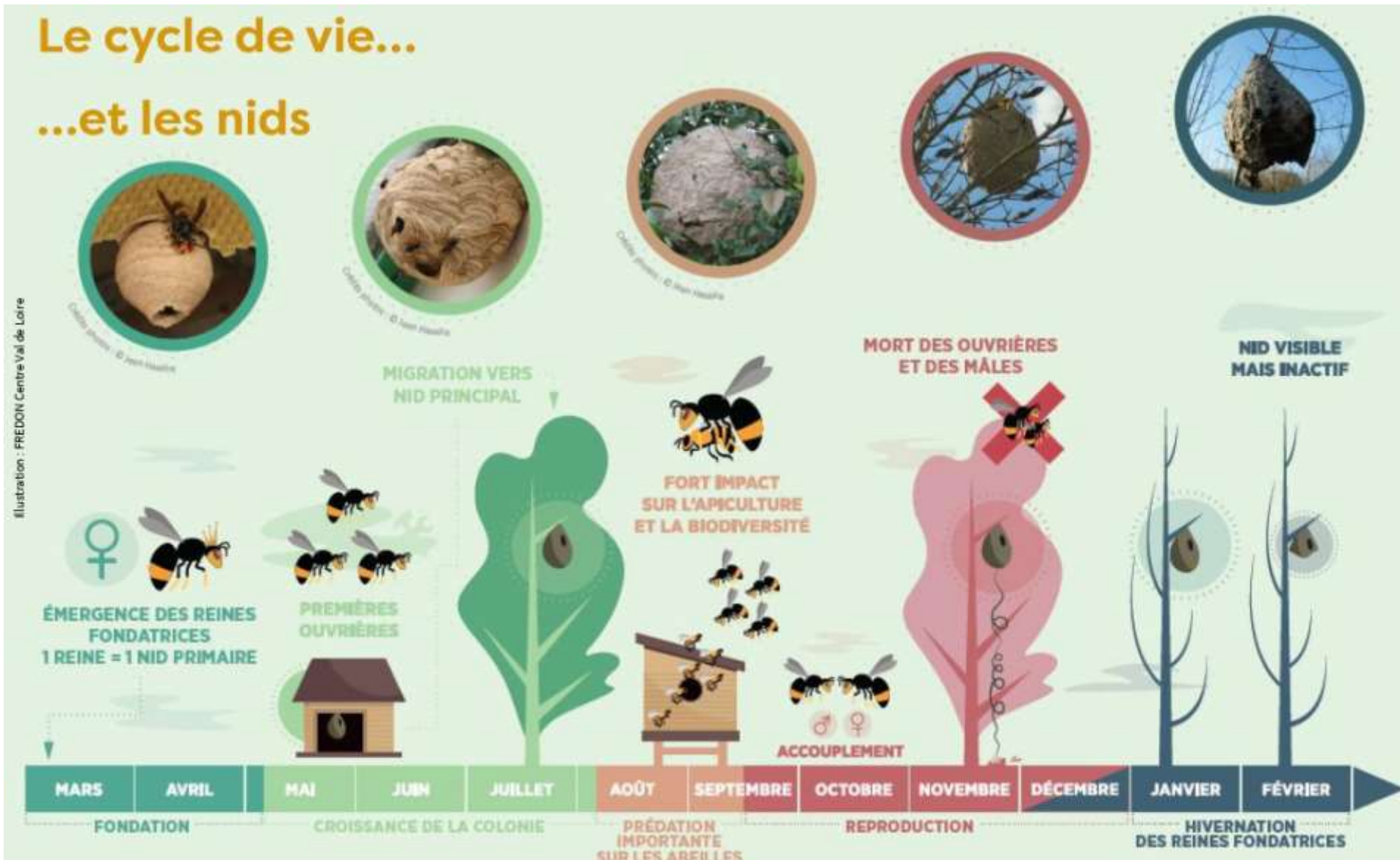
Pour l'Homme

Seul, il est peu agressif envers l'homme, mais il faut être vigilant à proximité d'un nid (moins de 5 m) car les frelons peuvent attaquer en grand nombre. Comme tout hyménoptère (guêpes, frelons, abeilles, ...), la pique est douloureuse et **peut entraîner une réaction allergique**. Dans le cas d'une réaction prononcée, consultez un médecin en urgence.

Le cycle de vie...

...et les nids

Illustration : FREDON Centre Val de Loire



Il est inutile de détruire un nid à partir du mois de décembre à février !

Que faire en cas de suspicion de la présence d'un frelon asiatique ou d'un nid occupé ?



Réalisez le signalement sur le site lefrelon.com.
Cliquez sur l'adresse du site ou **flashez le QR Code ci-contre**



Informez la mairie

ATTENTION, il est dangereux de détruire un nid de frelon soi-même ! Pour la destruction des nids habités, il est conseillé de faire appel à une entreprise spécialisée.



CONTACT

FREDON BFC
03 81 47 79 20
signalement@fredonbfc.fr
<https://fredon.fr/bourgogne-franche-comte/>

Ce document a pu être réalisé grâce au soutien financier de la DREAL de Bourgogne Franche-Comté



FREDON
BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ



[STOP]

AUX DÉJECTIONS CANINES

RESPECTONS NOTRE VILLAGE

La commune de
Savigny-lès-Beaune met
à votre disposition des
distributeurs de sacs
à déjections situés
Rue des Cigales, Place
Fournier, Rue du Four, Allée
des Tilleuls, Rue du Rhoin,
Rue des Chanterives.



En agglomération, en cas d'accident, je ramasse ses déjections et je respecte le travail des agents communaux notamment en ne le laissant pas uriner sur les poubelles ou les massifs fleuris. J'utilise les sachets des distributeurs fixes pour être prêt le moment venu.

Usages domestiques quelle que soit la ressource : eau potable, puits ou forage, source privée. L'arrosage et l'irrigation ne sont pas concernés par ces mesures si l'eau utilisée provient de réserves d'eau de pluie captée sur des toitures et plate-formes imperméables.

- NIVEAU 4 - CRISE -

INTERDIT



Interdit d'arroser les pelouses, massifs fleuris et plantes en pot

RESTREINT



Interdit entre 9h et 20h d'arroser les jardins potagers

INTERDIT



Interdit d'arroser les espaces verts

INTERDIT



Interdit de nettoyer les façades, toitures, trottoirs et autres surfaces imperméabilisées

sauf si réalisé par une collectivité ou une entreprise de nettoyage professionnel avec du matériel haute pression

INTERDIT



Interdit de laver les véhicules

INTERDIT



Interdit de remplir les piscines privées et bains à remous de plus d'1 m³

INTERDIT



Interdit d'alimenter les fontaines publiques et privées en circuit ouvert

INTERDIT



Interdit de remplir les plans d'eau, de vidanger les plans d'eau

sauf pour les usages nécessaires à une activité commerciale régulièrement inscrite au registre du commerce ou disposant d'un agrément de pisciculture sous autorisation du service police de l'eau concerné

INTERDIT



Interdit d'arroser les terrains de sport y compris les hippodromes



Les collectivités, les agriculteurs, les industriels, les golfs sont également concernés par des restrictions d'usage de l'eau via des dispositions spécifiques.

Retrouvez l'ensemble des mesures prises sur le site internet des services de l'État en Côte-d'Or

Rubriques Politiques publiques > Environnement > Eau > Gestion de la ressource en eau > Gestion de l'étiage > Episodes de sécheresse

Prefet21.BFC



www.cote-dor.gouv.fr



@Prefet21_BFC

PROPLUVIA - Site d'information sécheresse du Gouvernement

<https://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/propluviapublic/>

j'aime la forêt



ensemble,
protégeons-la !

LES FEUX,
INTERDITS
EN FORÊT



PROMENEURS,
SUR LES SENTIERS



NOS ANIMAUX,
SOUS CONTRÔLE



FAUNE SAUVAGE,
NE PAS DÉRANGER



DES CUEILLETES,
AVEC MODÉRATION



LES DÉCHETS,
JAMAIS
DANS LA FORÊT



LE BOIS MORT,
PRÉCIEUX POUR
LA FORÊT



**CYCLISTES,
ET CAVALIERS,**
SUR LES CHEMINS



**VÉHICULES
À MOTEUR,**
ACCÈS RÉGLEMENTÉ



ZONE DE CHASSE,
PRUDENCE
NE PAS ENTRER



TAS DE BOIS,
ESCALADE
INTERDITE



**PARTAGER L'ESPACE,
BIEN VIVRE
ENSEMBLE**



**CHANTIER
FORESTIER,**
ATTENTION DANGER



**EN CAS
D'URGENCE**

- 15 > SAMU
- 17 > Police secours
- 18 > Pompiers
- 112 > Secours européens
- 114 > Par sms / Malentendants

ZONES PROTÉGÉES, PARCELLES EN RENOUVELLEMENT, N'Y PÉNÉTRONS PAS, RESPECTONS LA SIGNALISATION !

TOUS NOS CONSEILS SUR WWW.ONF.FR /   

PEFC 10-44 / Promouvoir la gestion durable de la forêt | pecc-france.org • L'ONF est certifié ISO 9001 et ISO 14001 pour ses activités de gestion durable des forêts • ONF / Fév. 2016 • Photos: © ONF et iStock • Illustrations: © Barika - Graphisme V. Charbonnet - Impression: ONF Portefeuilles



INSCRIPTION DES LOTS EN FORÊT COMMUNALE

LES PERSONNES INTÉRESSÉES PAR
L'ATTRIBUTION D'UN AFFOUAGE EN
FORÊT COMMUNALE, DOIVENT
IMPÉRATIVEMENT S'INSCRIRE
AU SECRÉTARIAT DE MAIRIE
AVANT LE 3 NOVEMBRE 2023

RÉUNION DE DISTRIBUTION DES AFFOUAGES
LE JEUDI 16 NOVEMBRE À 19H00, SALLE DES CLIMATS

TÉLÉPHONE : 03.80.21.51.21
COURRIEL : CONTACT@MAIRIE-SAVIGNYLESBEAUNE.COM

Chasse en Plaine

La société chassera essentiellement tous les samedis matins du 14 octobre 2023 à fin février 2024 ainsi que les jours fériés.

Sur la porte de la cabane de chasse (face à la maison forestière), il sera affiché le lieu de la chasse en cours.



BORNES DE CHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES

UN MAILLAGE DU TERRITOIRE PROGRESSIF

Le SICECO, territoire d'énergie Côte-d'Or, qui est, pour les communes qu'il représente, l'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité (AODE), met en œuvre, sous sa maîtrise d'ouvrage, en concertation avec le Conseil Régional de Bourgogne, **avec la participation** des communes concernées et de l'ADEME au travers du Programme d'Investissement d'Avenir (PIA) « Véhicule du Futur », et **en partenariat avec** les autres Syndicats d'Énergies de Bourgogne-Franche-Comté (groupement d'achat), un déploiement sur la période 2017-2022 selon les principes exposés dans le schéma régional et ce afin de réaliser un maillage cohérent et progressif du territoire.

Le SICECO se positionne résolument dans une démarche de long terme grâce à :

- une implantation **équilibrée** des bornes sur son territoire et **mesurée** dans les quantités mises en œuvre
- une volonté de conserver des **marges d'ajustement** pour **garantir l'utilité et la pérennité** du dispositif, mobilisant ainsi des fonds publics au regard d'un juste besoin des utilisateurs

LE RÉSEAU EN 2022

1. CARACTÉRISATION DES SERVICES ET DES INFRASTRUCTURES DE RECHARGES AU 01/03/2021

Bornes « lentes » (3 kVA)	Bornes « normales » (22 kVA)	Bornes « rapides » (43 kVA)
1 point de charge lente	2 points de charge normale 2 points de charge lente	1 point de charge rapide
Non déployées	35 installées et actives	6 installées et actives
		

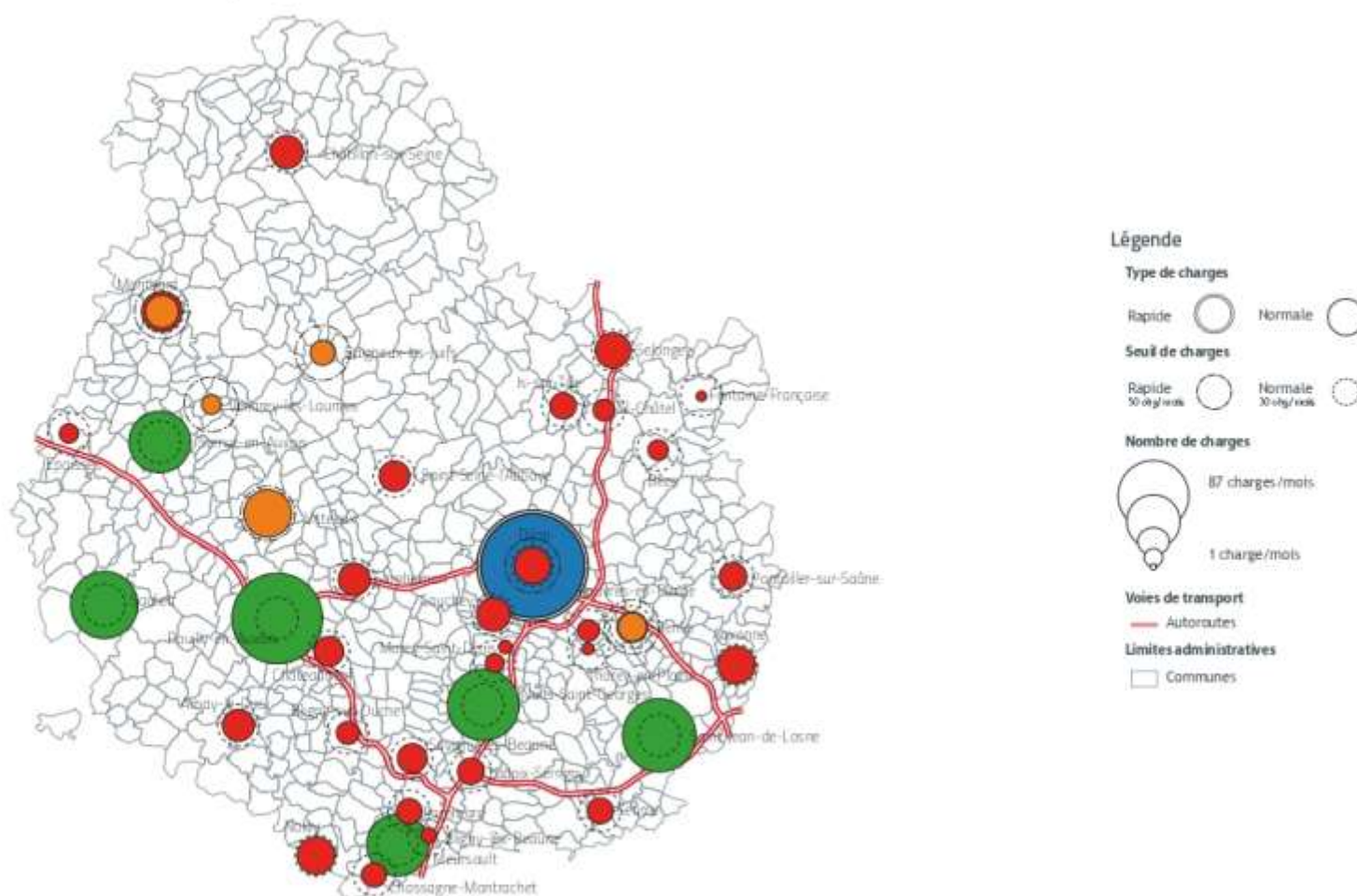
2. INTEROPÉRABILITÉ ET SERVICES AUX USAGERS

Les bornes sont enregistrées (changement de prestataire et d'hébergement au 1^{er} janvier 2021) sur le site : <https://territoiredenergie-bourgogne-franche-comte.freshmile.com>

Les bornes sont accessibles via les supports de paiement sans contact (carte bancaire, téléphone, badges).

Les bornes ont été installées conformément aux prescriptions du schéma régional. Il faut rappeler toutefois que lors du lancement du projet de pose des bornes en 2016 :

- L'évolution du périmètre du SICECO en 2017 n'a pas été prise en compte : pas d'intervention sur certaines communes en périphérie de la métropole de Dijon et le SICECO n'est pas compétent sur le territoire de cette dernière (2 bornes au siège du SICECO sur le territoire de Dijon)
- La ville de Beaune n'a pas souhaité accueillir de bornes
- L'initiative privée était inexistante

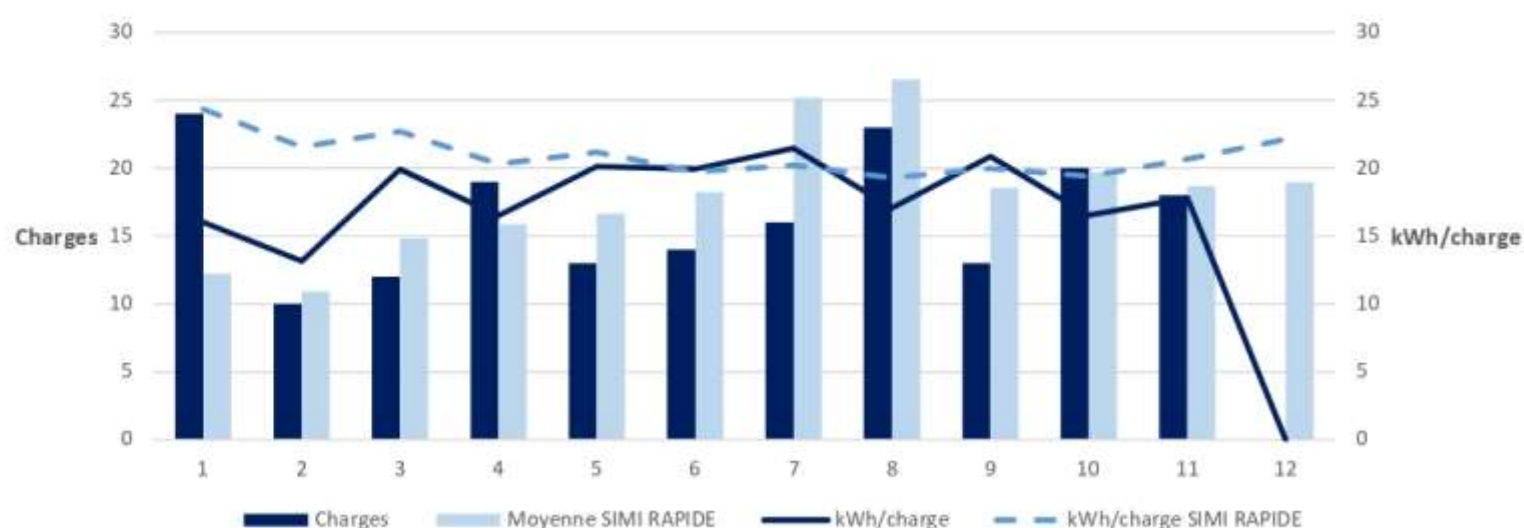


Moyenne des charges mensuelle de janvier à décembre 2022

Bilan synthétique 2022

Commune	SAVIGNY LES BEAUNE	21 590	janvier-22 - décembre-22	
SAVIGNY LES BEAUNE (21)	Bornes	Type	Puissance	Mise en service
1	SAVIGNY LES BEAUNE_Rue	Simi rapide	24	01/01/2019
Mois	Charges	Recettes théoriques	kWh/charge	
1	24	165 €	16	Type
2	10	52 €	13	Simi rapide
3	12	74 €	20	SAVIGNY LES BEAUNE_Rue Du Chanoine Donin
4	19	112 €	16	SAVIGNY LES BEAU
5	13	85 €	20	Charges/an
6	14	94 €	20	Recettes théoriques/an
7	16	112 €	21	kWh/an
8	23	130 €	17	Moyenne nb charge/mois
9	13	88 €	21	kWh/charge
10	20	110 €	17	~ 14 €
11	18	105 €	18	13 €
12	0	0 €		11 €

Borne 1 : SAVIGNY LES BEAUNE_Rue Du Chanoine Donin - janvier-22 - décembre-22



Festivités du 13 juillet





Une belle histoire

Fin juillet, le secrétariat a reçu un colis de l'étranger et quelle surprise, une lettre de Monsieur SPECKER expliquant avoir aperçu quelque chose de bleu à la surface du lac de Constance. Après avoir payagé pour s'approcher il découvre l'objet intact : le carton du lâcher de ballons de Joseph MAURER.

Après des investigations il n'ose y croire et recherche l'itinéraire parcouru par ce simple ballon lâché dans la soirée du 13 juillet. 340 kilomètres parcourus en 24 heures et il a été trouvé le 14 juillet à 13h00 sur le lac.

Si heureux par cette découverte, Monsieur SPECKER a écrit par notre intermédiaire à Joseph en lui retraçant le parcours de son ballon et lui offrant un beau cadeau, une GO-PRO.





Cérémonie de la Libération de Savigny du 8 septembre 1944 ***Vendredi 8 septembre 2023***

Extrait du discours de Monsieur Sylvain JACOB

« Mesdames, Messieurs,

Nous sommes réunis ce jour autour de notre monument aux morts pour honorer le sacrifice, les souffrances, le courage des protagonistes de la 2^{ème} guerre mondiale qui sont venus libérer les villes et villages français de l'occupation allemande dont notre commune de Savigny le 8 septembre 1944, il y a tout juste 79 ans.

Même si la plupart d'entre nous n'ont pas assisté à la libération de notre village, il est important d'en commémorer le souvenir. Je vous invite tous à échanger après cette cérémonie, sur ce jour du 8 septembre 1944 avec les personnes qui ont assisté à la libération ou qui ont recueilli les souvenirs de leurs proches.

La grandeur de la France actuelle est faite de la volonté du Général de Gaulle, du sacrifice de Jean Moulin, des centaines d'hommes et de femmes debout contre

le nazisme.

Aussi ayons longtemps encore à cœur de défendre ce jour car c'est celui où les enfants de Savigny doivent comprendre la douceur de la paix et ressentir le prix de leur liberté si normale pour eux. C'est le jour où on doit leur parler des millions de militaires, de civils qui furent les héros connus ou anonymes de cette aventure humaine que fut la libération de la France.

La vie et l'histoire nous prouvent que les changements peuvent intervenir avec fulgurance, cela me renvoie à une citation de l'historien et philosophe Américain Will Durant « De la barbarie à la civilisation, il faut un siècle ; de la civilisation à la barbarie, il ne faut qu'un jour.

C'est en transmettant le flambeau de la mémoire que nous pouvons comprendre et vivre sa citoyenneté. Justement nous accueillons aujourd'hui les jeunes de 18 ans de cette année. Par la remise symbolique de ce livret de citoyenneté, ils auront, par le droit de vote à venir, la destinée de nos institutions et de notre pays.... »



Journée du patrimoine

Pour la deuxième année, la visite du clocher a eu encore son petit succès.

Entre deux sonneries les visiteurs accompagnés ont pu prendre de la hauteur pour admirer le village, ses toits et les alentours boisés.

Après avoir emprunté l'escalier de pierre en colimaçon et les échelles plus ou moins larges, les cloches imposantes surprennent le visiteur. Les enfants ont eu plaisir à frapper sur les cloches pour s'en approprier le son un court instant.



Une balade pas ordinaire : contée et musicale

Coup de contes c'est un festival programmé par la Médiathèque Départementale de Côte d'Or.

Ce dimanche ensoleillé, juste après les vendanges, Fred Pougeard , conteur; a adapté librement les Métamorphoses d'Ovide .

Jupiter, Callisto, Proserpine , personnages de la mythologie ont été sublimés par le conteur avec beaucoup d'humour. Il était accompagné de Renaud Collet, un musicien multi-instrumentiste.

Un parcours agréable au départ de la mairie en passant par la ruelle de la Mère Fontaine ; le groupe a suivi le sentier escarpé au milieu des vignes pour une première pause .Tout au long du chemin les moments contés prenaient toute leur importance dans l' ambiance naturelle des lieux bien adaptés à ce spectacle comme le bord de la rivière à l'ombre des arbres.....

Ce moment de détente où l'on pouvait rire des Dieux, de nous mêmes et de notre temps a transporté le groupe avec une puissance imaginaire remarquable.

Tous nos remerciements aux conteurs , à la Médiathèque Départementale de Côte d'Or.et ses représentants ainsi qu'au public nombreux.

De retour au jardin des Climats, un vin d'honneur a clôturé cette fin belle d'après-midi.



SAVIGNY-LÈS-BEAUNE

LES CHEFS AUTOUR DU FOUR



Dégustation
des mijotés
des Chefs de
Savigny

MARCHÉ GOURMAND - AMBIANCE MUSICALE - BUVETTE VINICOLE

DIMANCHE 8 OCTOBRE
10H-16H

AGENCE D'ANIMATIONS TOURISTIQUES DE SAVIGNY-LÈS-BEAUNE
0380216370
SAVIGNYLESBEAUNE@BEAUNE-TOURISME.FR

RALLYE PÉDESTRE
SAVIGNY

À la découverte de ma Commune

Dim 15 oct

A 10h

Départ en mairie

GRATUIT

Inscription conseillée en mairie
Tel : 03 80 21 51 21
Courriel :
contact@mairie-savignylesbeaune.com

Pour les enfants de 7 à 11 ans

Accompagnés obligatoirement d'un adulte munis d'un téléphone ou appareil photo numérique



La trente-deuxième !

Le 19 octobre 1991, c'était la première édition de la course créée par Pierre Lebreuil, maire de la commune à cette date, et Jean-Claude Maire.

Le samedi 21 octobre 2023, ce sera la trente-deuxième !

Pour la première édition, une seule course, le 10 Km empruntant les rues du village, les routes dans le vignoble et le parc du château. Au fil des ans le programme s'est étoffé.

En début d'après midi les enfants seront les premiers en piste à 13h45 : c'est la « **P'tite Foulée en Famille** » au cours de laquelle les plus jeunes courent accompagnés d'un adulte. Les enfants plus âgés se mesureront, selon la catégorie, sur deux courses, **1 Km** à 14h15 ou **2 Km** à 14h20. Toutes les courses jeunes auront lieu cette année dans l'enceinte du château.

Pour la troisième année, le « **Vingt de Savigny, Pernand et Aloxe** » emmènera les coureurs, comme son nom l'indique, sur nos deux communes voisines, avec une nouveauté, puisque le parcours passe par la maison Jacques Copeau à Pernand. Départ à 14h.

Le **5 Km**, « **course Muriel Hurtis** », permet de découvrir la course sur route tout en parcourant le village de Savigny, à partir de 14h40. Pas de chronométrage, pas de classement.

Et pour finir, le traditionnel **10 Km**, sur un parcours peu différent de celui de 1991. Le départ est fixé à 15h.

Pour toutes ces courses il est nécessaire de s'inscrire en ligne avant le mercredi 18 octobre 2023 à minuit, sur le site <https://www.foulee-des-vendanges.com/>

Comme en 2022, l'ensemble de la manifestation se déroulera au château de Savigny, mis à disposition par Christophe Pont. Merci à lui d'offrir à la Foulée des Vendanges un tel cadre : toute la manifestation se déroule dans le parc, avec en bonus, le passage des courses dans la salle à manger du château, et arrivées par la cour d'honneur. De belles photos en perspective !

Depuis sa création, en 1991, la Foulée des Vendanges accueille de nombreuses personnalités issues du monde du sport pour la plupart. Cette trentième-deuxième édition perpétuera la tradition.

Seront présents sur la course les « fidèles » : **Muriel Hurtis** (athlétisme), **Jackson Richardson** (hand-ball), **Michaël Jeremiasz** (tennis fauteuil) et **Mathieu Piché** (canoë). Le régional de l'étape, **Cyrille Maret** sera accompagné de ses amis judokas **Guillaume Chaine** et **Joseph Terhec**. Et aussi ...



Chloé Trespeuch (snowboardcross)
et
Julien Absalon (VTT cross country)



Les sportifs ne seront pas les seuls représentés, puisque la Foulée des Vendanges accueillera à nouveau les acteur et actrice Thomas Jouannet et Armelle Deutsch, ainsi que Michael Jones, le chanteur guitariste.

Cette trente deuxième édition de la Foulée des Vendanges, comme les précédentes, ne peut être organisée qu'avec le soutien de nombreux partenaires et le travail efficace des bénévoles. Le comité d'organisation remercie chaleureusement les uns et les autres.

Alors, que vous soyez coureurs ou spectateurs, notez sur vos tablettes,
rendez-vous le **21 octobre 2023**
une journée où les *performances* ne manqueront pas,
une journée où vous pourrez rencontrer les nombreuses *personnalités* présentes,
et ce, en toute *convivialité*.

Octavio Bruno, Président du comité d'organisation



Parcours **modifiés**

5KM - 10KM - 20KM
et **COURSES ENFANTS**



www.foulee-des-vendanges.com

Inscriptions en ligne jusqu'au **18 octobre 2023**
Retour des **inscriptions sur place** le jour de la course

Suivez et partagez l'événement sur Facebook et sur Instagram

E.Leclerc 
BEAUNE

Bilan du stage informatique animé par Marc du Conseil Départemental

Après une prise de contact sympathique et un recensement des besoins des participants (10 personnes environ), l'animateur a divisé le groupe en plusieurs ateliers correspondant aux demandes enregistrées.

Pour notre part, nous avons formé un groupe de 4 souhaitant des informations basiques.

L'animateur a répondu gentiment et patiemment à nos attentes en matière de :

Traitement de texte, Sécurité et confidentialité (internet), Utilisation des périphériques (imprimante, scanner)

(Des fiches explicatives ont été distribuées pour préciser ces informations)

Les cours ont cessé le 20 juin. Ils reprendront individuellement (et gratuitement) en septembre. Chacun d'entre nous pourra ainsi continuer à s'améliorer. D'autres participants seront évidemment les bienvenus.

DES ATELIERS NUMERIQUES DANS VOTRE COMMUNE

DISPOSITIF GRATUIT !

Vous avez besoin d'être accompagné dans vos démarches administratives en ligne ? Vous souhaitez apprendre à manipuler un smartphone, une tablette ou un ordinateur ? Comment naviguer sur internet ou classer ses photos ? Vous avez une question concernant un appareil numérique ?

Avec le soutien du Conseil Départemental, votre commune met en place des formations individuelles dans le domaine du numérique **tous les mardis de 10h à 12h et de 14h à 16h** à la mairie de Savigny-lès-Beaune à partir de septembre 2023.

Chaque séance dure entre 1h et 2h en fonction de vos demandes et peut **être réitérée jusqu'à ce que vos objectifs soient atteints**. Afin que l'atelier corresponde au mieux à ce que vous rencontrez au quotidien, n'hésitez pas à apporter votre propre matériel.

Pour vous inscrire, prenez rendez-vous avec le conseiller numérique Marc Untereiner au 06.60.29.55.10

CONSEILLER NUMÉRIQUE France services Côte d'Or Savigny-lès-Beaune

UN BONBON OU UN SORT ?!?!

Le village fête HALLOWEEN !!!!

Chers habitants, comme chaque année, de joyeux petits monstres et de jolies sorcières frapperont à vos portes dans l'espoir de récolter quelques friandises.

Pensez à eux et munissez-vous d'affreux bonbons !

Le Comité des fêtes de Savigny-lès-Beaune organise

**Le Mardi 31 Octobre prochain
pour les enfants de 3 à 12 ans**

La Boum des Petits Vampires

*Mets ton déguisement le plus effrayant et
viens t'amuser avec nous !*

De 18h30 à 21h00

au Caveau de Savigny-Les-Beaune

**Bonbons
Gâteaux, Boissons
pour les enfants**

**Buvette
pour les parents**

**Les enfants présents seront et resteront
sous la responsabilité de leurs accompagnateurs.**

Commune de
Savigny-lès-Beaune




Marché de Noël

Samedi 2 décembre 2023
de 10h à 17h
au caveau communal
à Savigny lès Beaune

Présence de nombreux artisans locaux

Comité des Fêtes
Savigny-lès-Beaune



TÉLÉTHON

INNOVER POUR GUERIR



2023

Le comité des fêtes et la commune de Savigny-lès-Beaune organisent :

Une marche nocturne au profit du Téléthon
Parcours illuminé entre forêt et vignes
Dégustation de potages



- RDV à la mairie le samedi 2 décembre à 17h30
- Munis d'une lampe torche ou frontale
- Participation à partir de 2€ / pers (gratuit pour les enfants)



Le profit récolté sera intégralement reversé au Téléthon



Père Deo Thomas, nouveau curé de Savigny.

Le 3 septembre dernier, lors de la messe dominicale, le père Dominique Garnier, vicaire épiscopal, a installé le père Deo Thomas, comme curé de notre paroisse aux onze clochers (Aloxe-Corton, Bouilland, Bouze-les-Beaune, Echevronne, Fussey, Ladoix-Serrigny, Magny-les-Villers, Marey-les-Fussey, Pernand-Vergelesses, Savigny-les-Beaune, Villers-la-Faye).

Né en 1986, dans la région du Tamil Nadu, au sud de l'Inde, le père Deo Thomas est arrivé en France en 2010, après avoir fait déjà plusieurs années de séminaire et de stages en Inde. Envoyé par son évêque en France, il est accueilli par le diocèse de Dijon. Il consacre une année à l'apprentissage du Français, puis suit cinq années de théologie au séminaire d'Orléans. Pour sa formation pastorale, il a été en lien avec plusieurs paroisses, Pouilly en Auxois, Bligny-sur-Ouche, Marsannay la Côte et la paroisse Notre dame de Dijon où il a été ordonné diacre le 12 septembre 2015. C'est dans son diocèse de Tuticorin, entouré de sa famille, des chrétiens de son village et d'une petite délégation d'amis français, qu'il a été ordonné prêtre le 13 août 2016 par son évêque, Monseigneur Ambroise.

De retour en Côte d'Or, il est nommé vicaire à Beaune, chargé du secteur des douze clochers, responsable de l'aumônerie des jeunes et aumônier de l'école, du collège et du lycée Saint Cœur.

Le voici en charge de notre paroisse, nous l'accueillons avec joie et lui souhaitons de belles et longues années parmi nous.

Il est, par ailleurs, aumônier des scouts et guides de France de Beaune et, à partir d'octobre, il y aura, à Beaune, un groupe « foi et lumière » dont il sera également l'aumônier.

Un site internet de la paroisse a été créé et sera progressivement complété : **www.paroissesavigny.fr**

Le père Deo Thomas tient à rappeler que vous pouvez le joindre à la paroisse au 03 80 21 50 13 ou paroisse.savigny@orange.fr ou, personnellement, au 07 86 03 68 46 ou par mail paroisse.deothomas@gmail.com

Une dentiste à l'hospice

Novembre 2022, je téléphone à Mme Boissier pour prendre mon rendez-vous annuel. Quelle stupeur lorsque sa messagerie téléphonique sur laquelle je tombe m'indique qu'elle ne prend plus aucun patient, qu'elle cesse son activité ! Mme Boissier c'est ma dentiste depuis...



depuis quand déjà ? Mon esprit remonte le temps et je constate avec effroi qu'elle prend soin de mes dents depuis mon adolescence, peut-être même avant. Impossible ! me dis-je, elle ne peut pas être si vieille et moi non plus !

J'ai quitté Savigny-les-Beaune lorsque j'avais vingt ans, en 1990. Par commodité et plus particulièrement parce que je me trouvais à plusieurs centaines de kilomètres du village de mon enfance, j'ai testé d'autres dentistes sans conviction. Systématiquement, j'ai laissé tomber pour retourner fidèlement chez Mme Boissier. Grâce à elle, je n'ai jamais été tétanisée à l'idée de m'allonger sur le fauteuil, je n'ai jamais eu la frousse de voir arriver la roulette et je me suis même entendu réclamer des piqûres alors que j'en avais une peur bleue. Du fin fond de la Bresse bourguignonne où je vis actuellement, je viens une fois par an pour effectuer une visite de contrôle. Plus de deux heures de trajet aller et retour, mais elle le vaut bien ! Je décide de laisser un message sur son répondeur malgré tout et comme beaucoup de patients ont dû le faire à ce moment-là, insistant lourdement pour obtenir l'ultime rendez-vous avant la fermeture définitive. Un dernier petit rendez-vous entre deux rendez-vous, *parce que vous comprenez je ne peux pas rester comme ça, j'ai une dent qui me fait horriblement mal, je ne trouve pas de dentiste, je n'ai pas de voiture, etc.*

Un mois et demi après, n'ayant plus aucun espoir de revoir un jour ma chère dentiste, j'ai la surprise d'avoir à mon tour un message sur mon mobile m'indiquant qu'elle peut me recevoir le vendredi 9 décembre 2022 et que je serais sa dernière patiente. La dernière patiente d'une longue carrière. La dernière patiente du cabinet de dentiste de Savigny-les-Beaune, inauguré pour la première fois un certain jour de février 1985...

C'était il y a trente-huit ans. Pierre Lebreuil¹, nouveau maire du village, avait dans l'idée depuis longtemps déjà d'implanter sur la commune une maison de retraite et

un centre médical. Que les habitants aient accès aux soins médicaux, outre ceux dispensés par le médecin du village, était aussi primordial pour lui que l'existence de l'épicerie ou du bureau de Poste. Le projet de maison de retraite qui tenait tant à cœur au jeune maire ne verra cependant jamais le jour. C'était pourtant un projet généreux et très ambitieux pour l'époque, mais le conseil général s'y opposera, estimant l'opération trop coûteuse et risquée. Pour autant, le maire n'abandonna pas son deuxième cheval de bataille qui était la création d'une maison médicale et un lieu s'y prêtait tout particulièrement, l'ancien hospice Saint-Paul. Réhabilités dans les années soixante-dix, la plupart des bâtiments le constituant étaient cependant inoccupés et laissés à l'abandon. Seule subsistait, au fond de la petite cour, la régie tenue par monsieur Miellet et une maison d'habitation occupée par la famille Balou.

En septembre 1983, diplôme fraîchement en poche, la toute jeune Josiane Langlet et son conjoint Jean Boissier, lui aussi dentiste, visitaient dans la même journée trois potentiels lieux où ils pourraient s'installer. Pays de Gex tout d'abord, Montceau-les-Mines ensuite et enfin la région de Beaune où l'accueil les décidèrent à poser leurs valises définitivement. Le docteur Jacques Martin, un excellent praticien qui travaillait en costume trois-pièces tout en fumant la pipe et installé rue Thiers à Beaune, décida de s'associer avec le conjoint de Josiane. Prenant la jeune femme sous son aile, il va alors beaucoup s'impliquer pour l'accompagner dans son projet de création de cabinet et l'aider dans sa prospection. Il se présente un jour au domicile du maire de Savigny, vigneron de son état et fort occupé à nettoyer ses tonneaux. Ayant l'habitude d'être dérangé à toute heure du jour et parfois de la nuit du fait de sa fonction, celui-ci ne détourne même pas la tête lorsqu'il entend des pas se rapprocher derrière lui et poursuit sa besogne. Malgré l'accueil un peu rustre, le docteur Jacques Martin se présenta tout de même. Sans se retourner, Pierre Lebreuil lui répondit alors avec sa gouaille habituelle : « *Si vous êtes Jacques Martin³, moi je suis la reine d'Angleterre⁴ !* ».

Les deux hommes vont soutenir activement le projet de création de Josiane et l'hospitalité savignienne « *Bouteille sur table et cœur sur main⁵* » l'emportera sur le reste. Avec des origines catalanes et une enfance en Provence, seul le soleil des caves bourguignonnes pouvait retenir la jeune diplômée et la dissuader de retourner dans la ville des frères Lumière où elle avait fait ses études dentaires d'autant plus maintenant que son futur mari exerçait à Beaune. Par ailleurs, la volonté du nouveau maire était de faire venir des soignants coûte que coûte pour honorer le souhait de la généreuse donatrice, madame Paul Maldant. Bien des années avant que ne soit votée, par le conseil municipal, la décision d'entreprendre la rénovation complète des bâti-

ments, viendront s'installer dans ces locaux plus que vétustes, la jeune dentiste ainsi que des infirmières et plus tard un kinésithérapeute. Contre un loyer très modique, Josiane peut enfin prendre possession des lieux. Le local qu'on lui attribue est situé dans l'aile gauche du bâtiment, face à une ancienne grange et un coin nommé la morgue dont les vitres ont été opacifiées au blanc d'Espagne. Elle apprendra que c'est là qu'on entreposait les morts avant leurs funérailles, car ce lieu était considéré comme l'un des plus froids du village. Aujourd'hui, ce local a été remplacé par un grand massif de plantes d'ombre. L'extérieur n'est pas très engageant et l'intérieur est bien pire. Plus ou moins insalubre par endroit, les murs cloqués sont rongés par l'humidité, l'ambiance est un peu glauque. Pour la petite histoire, le local est dans un tel état de délabrement qu'aucun état des lieux ne sera effectué lors de la remise des clés. Cela ne décourage pas Josiane, bien au contraire, car elle a carte blanche pour aménager et restaurer l'intérieur à sa guise. Elle entreprend elle-même les travaux d'aménagement de son futur cabinet, fait remettre l'électricité aux normes, pose un papier peint tendance dans les tons pastel. Comme il est impossible d'installer son fauteuil de soins au risque de voir ses futurs patients tanguer, elle fait appel à monsieur Hugues pour le ragréage et la remise à neuf du sol et pour finir ajoute de jolis rideaux aux fenêtres.

En janvier 1985, le maire glisse un petit mot de bienvenue à l'intention de Josiane dans le bulletin municipal

Mademoiselle Josiane LANGLET, arrive de Perpignan.
Son cabinet dentaire devrait ouvrir ses portes à l'Hospice Saint-Paul (Centre Médico-Social) à la fin du mois. Nous ne souhaitons pas forcément de bonnes rages de dents à nos concitoyens, mais tous nos vœux de réussite l'accompagnent néanmoins !

Un mois après, au sortir d'un hiver particulièrement rigoureux, elle peut enfin inaugurer son cabinet flambant neuf.



Les seules photos de ce moment festif sont issues des albums de Josiane, car les dentistes au même titre que tous les praticiens issus du milieu médical n'ont pas de droit de faire de la publicité. Par conséquent, le jour de l'inauguration, il n'y avait pas de journaliste du Bien Public au grand désarroi de monsieur Lucien Jacob⁶, député de la Côte-

d'Or qui demanda pourquoi on le faisait venir étant donné qu'il n'y avait pas la presse. Étaient également présents le docteur Jacques Martin, Pierre Lebreuil, Maurice Vollet⁷ ainsi que Christiane Seguin⁸. Pour l'occasion, Josiane avait préparé une tarte à l'abricot qui fut bien évidemment arrosée des vins de Savigny. Lors de l'ouverture officielle, elle vit arriver dans son cabinet son tout premier patient qui n'était autre que le maire Pierre Lebreuil. Elle enchaina le même jour avec le curé de la paroisse, le père Guillaume. Le troisième à se présenter fut monsieur Simon Bize. Ces trois personnalités de la commune témoignèrent leur confiance en livrant leurs chicots et canines à la jeune femme et ainsi les habitants du village n'eurent plus aucune hésitation à venir s'allonger à leur tour à bout portant de roulette et de fraiseuse.

En 1991, monsieur Miellet, dernier locataire de l'hospice Saint-Paul, quittera son logement. Un homme affectueux et gentil avec lequel Josiane aura partagé de bons moments et de longues discussions. En 1994, la commune obtiendra l'autorisation d'entreprendre enfin la rénovation et la restructuration totale de cette grande propriété sans qu'il y ait lieu de maintenir les conditions posées par Marie-Louise Charton-Maldant dans son testament. En 1995, Pierre Lebreuil est réélu maire et le conseil municipal vote les travaux d'aménagement de l'hospice Saint-Paul avec notamment la création d'un parking et d'une maison médicale, respectant ainsi, l'esprit d'aide et de soins qui sera donc préservé en partie.

En près de quarante ans d'exercice, Josiane en a vu passer des dents. Des dents de lait, de vieilles dents, des dents du bonheur, des fausses dents, des dents croulantes, abimées, cariées, cassées, fêlées, etc. Des patients qui avaient la dent dure, d'autres qui avaient une dent contre quelqu'un. Certains avaient les dents longues quand d'autres étaient sur les dents. Quelques-uns serraient les dents ou parlaient entre leurs dents. D'aucuns disaient qu'ils viendraient quand les poules auront des dents ! Mais aucun n'a jamais pu dire qu'elle mentait comme un arracheur de dents ! Un jour, un patient assez âgé lui a demandé de regarder : « ...*son marteau qui groule*... ». Il s'agissait en fait d'une molaire mobile. Une autre fois, un charmant jeune homme un peu troublé lui a dit qu'il souhaitait une dent à *téton*. Oui, une dent à *tenon* est tout à fait indiquée dans votre cas, lui confirma Josiane tout aussi troublée que lui. Ou encore, ce patient qui resta dans la salle d'attente après son rendez-vous pour veiller à ce qu'elle n'ait pas de problème avec le patient suivant, qui avait l'air menaçant.

Josiane s'est rendu compte que beaucoup de temps était passé, lorsqu'elle a commencé de soigner les enfants des enfants de ses patients...

En février 1985, Pierre Lebreuil était son premier patient.

En décembre 2022, sa fille Florence⁹ acceptait avec beaucoup d'émotion d'être la dernière.



Le livre de cette belle aventure humaine et dentaire s'est refermé pour s'ouvrir sur des vacances éternelles. Une nouvelle vie pleine de soleil, de vin et d'embruns attend désormais Josiane et son époux en pays catalan. Et je la remercie très sincèrement pour son dévouement, sa douceur et sa bonne humeur tout au long de ces années.

Propos recueillis par Florence Clément - Écrivain | Biographe

Pierre Lebreuil : maire de la commune de Savigny-les-Beaune de 1983 à 2001

Hospice Saint Paul : L'hospice Saint Paul était à l'origine la maison d'habitation de Mme Paul Madant (Marie-Louise Charton-Maldant) qui par son testament d'avril 1912 en fit don à la commune de Savigny-les-Beaune pour y installer un asile de vieillards, un lieu d'accueil pour les personnes âgées et les malades nécessiteux avec en plus une somme de 170 000 F. dont les intérêts seraient employés à l'entretien dudit asile. En 1913, le conseil municipal demanda l'autorisation de créer un Hôpital-Hospice dans les bâtiments légués par Mme Paul Maldant et vota 10 000 F. pour les frais d'aménagement, mais la guerre de 1914-1918 vint en empêcher la réalisation.

Jacques Martin (1933-2007) : comédien, animateur de radio et de télévision, chanteur, humoriste, imitateur, réalisateur et producteur de télévision français.

Reine d'Angleterre - Elisabeth II (1926-2022) : reine du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et des autres royaumes du Commonwealth de 1952 à 2022.

« **Bouteille sur table et cœur sur main** » : devise de la Cousinerie de Bourgogne.

Lucien Jacob (1930-2019) : député de la Côte d'Or de 1978 à 1988

Maurice Vollot (1926-2016) : premier adjoint de la commune sous les mandats de Pierre Lebreuil, de 1983 à 2001. Il fut également conseiller municipal sous la mandature de Pierre Petitjean de 1959 à 1971. Il est le fondateur de la Cousinerie de Bourgogne en 1960 et fut également le premier président du syndicat d'initiative de la commune. Il exerce comme courtier en vins jusqu'en 1992.

Christiane Seguin (1930-2019) : adjointe de la commune sous les mandats de Pierre Lebreuil, de 1983 à 2001.

Florence : fille aînée de Pierre & Odile Lebreuil (Nom d'épouse : Clément-Lebreuil - nom de plume : Florence Clément). Écrivain-biographe à Sagy en Saône & Loire.

Sources sur les origines de l'hospice Saint-Paul : Monographie de la commune de Savigny-les-Beaune (Joseph Délissey) - Texte paru dans les Echos de Savigny par Mme Marie-Colette Rygiel.

Monsieur Antoine VINCI, chirurgien dentiste
est en cours d'installation au sein du cabinet dentaire
18 Rue Paul Maldant à Savigny.
Il pourra vous accueillir dès le mois de novembre
pour vos soins bucco-dentaire.



CHIFFRES CLES



FREQUENTATION & TYPOLOGIE DE LA CLIENTELE

Nombre total de nuitées par mois	2022	2023
Avril	70	776
Mai	1 649	2 235
Juin	2 494	2 416
Juillet	3 173	3 254
Août	3 150	3 417
Septembre	1 782	1 485
TOTAL :	12 318	13 583
Nationalité de la clientèle	2022	2023
France	23%	31%
Pays-Bas	38%	29%
Royaume-Uni	6%	7%
Allemagne	14%	15%
Belgique	9%	6%
Autres	10%	12%



Food truck Giusepp'

Retrouvez le food truck Giusepp' chaque jeudi à partir de 18h, place de la libération.

Vous pourrez commander et déguster d'authentiques pizzas Italiennes, préparées avec une pâte issue d'une fermentation lente, aussi forte que la convivialité Italienne et aussi légère que la dolce vita. Tout est fait maison !



Authentiques pizzas Italiennes

Marinara 10€

Tomates Italiennes, ail, origan, huile d'olive

Margherita 10€

Tomates Italiennes, mozzarella fior di latte, huile d'olive au basilic frais

Margherita di bufala NEW 13€

Tomates Italiennes, mozzarella fior di latte, mozzarella di bufala (après cuisson), huile d'olive au basilic frais

Cosacca 10€

Tomates Italiennes, pecorino, huile d'olive

Corleone 13€

Tomates Italiennes, mozzarella fior di latte, anchois, câpres, olives noires, origan, huile d'olive

Torino 13€

Tomates Italiennes, mozzarella fior di latte, gorgonzola, saucisson piquant Napolitain, champignons frais, huile d'olive au basilic frais.

Ottavia NEW 14€

Tomates Italiennes, mozzarella fior di latte, taleggio, gorgonzola, pecorino

Aosta NEW 14€

Tomates Italiennes, mozzarella fior di latte, fontina, jambon cru Italien de Toscane, huile d'olive au basilic

Lecca NEW 14€

Mozzarella fior di latte, pecorino, miel, huile d'olive

Bergamo 14€

Mozzarella fior di latte, lard fumée, taleggio, pommes de terre rôties, champignons frais, mayonnaise maison à l'ail confit (faite maison)

Pizzas du monde

Paris 12€

Tomates Italiennes, mozzarella fior di latte, jambon blanc, champignons frais de Paris, olives noires, huile d'olive au basilic frais

Époisses 15€

Mozzarella fior di latte, lard fumée, Époisses, confit d'oignons au vinaigre balsamique (fait maison), speck (après cuisson)

Brooklyn 14€

Tomates Italiennes, viande hachée de bœuf, cheddar, mélange d'oignons rouges, persil et cornichons aigres-doux et sauce burger (après cuisson et faits maison)

Bourgogne. NEW 16€

Mozzarella fior di latte, jambon blanc à la truffe et brillat-savarin (après cuisson), huile d'olive

Suppléments

NEW 1,50€

Jambon blanc, speck, saucisson piquant Napolitain ou champignons frais

NEW 2,50€

Jambon à la truffe

NEW 3,50€

Burrata 100g (vendu avec son emballage pour plus de fraîcheur)

NEW 0,50€

Crème de vinaigre balsamique

💡 Astuce pour réchauffer votre pizza

Préchauffez votre four à 180 degrés sur position sole ventilée (la chaleur arrive par le bas), lorsque le four est chaud, enfournez 3-4 minutes.

Boissons

San Benedetto
eau plate ou pétillante 1,50€

Mole Cola, thé pesca... 2,50€

Bière Moretti 3€

Prosecco 12€

Rosé Italien 12€

Vin rouge Italien 12€

Lambrusco 12€

Dessert

Verrine Dolce 4€

Différente chaque semaine. (Faite maison)

Retrouvez-nous sur Facebook ou Instagram pour connaître le dessert du moment où vous pouvez demander par téléphone lors de votre commande

Emplacements et coordonnées

Lundi : Pernand-Vergelesses

Mardi : Volnay

Mercredi : Morey St Denis

Jeudi : Savigny-lès-Beaune

Dimanche : Comblanchien

07 45 13 36 06 giusepp2023@gmail.com

Food truck Giusepp' 18h-22h



Vous pouvez privatiser le food truck pour vos événements privés : anniversaire, baptême...

Nous proposons également des spécialités Italiennes.

NOUVEAUTÉS

Retrouvez-nous sur Facebook ou Instagram pour connaître la pizza et le dessert du moment où vous pouvez demander par téléphone lors de votre commande.

Food truck Giusepp'



Margherita di bufala avec un supplément jambon



NAISSANCES

Suzanne HAUTUS

Jules TONELLI

Augustin VESOUX

Alba RONDOT

Paul VIGOT



Suzanne



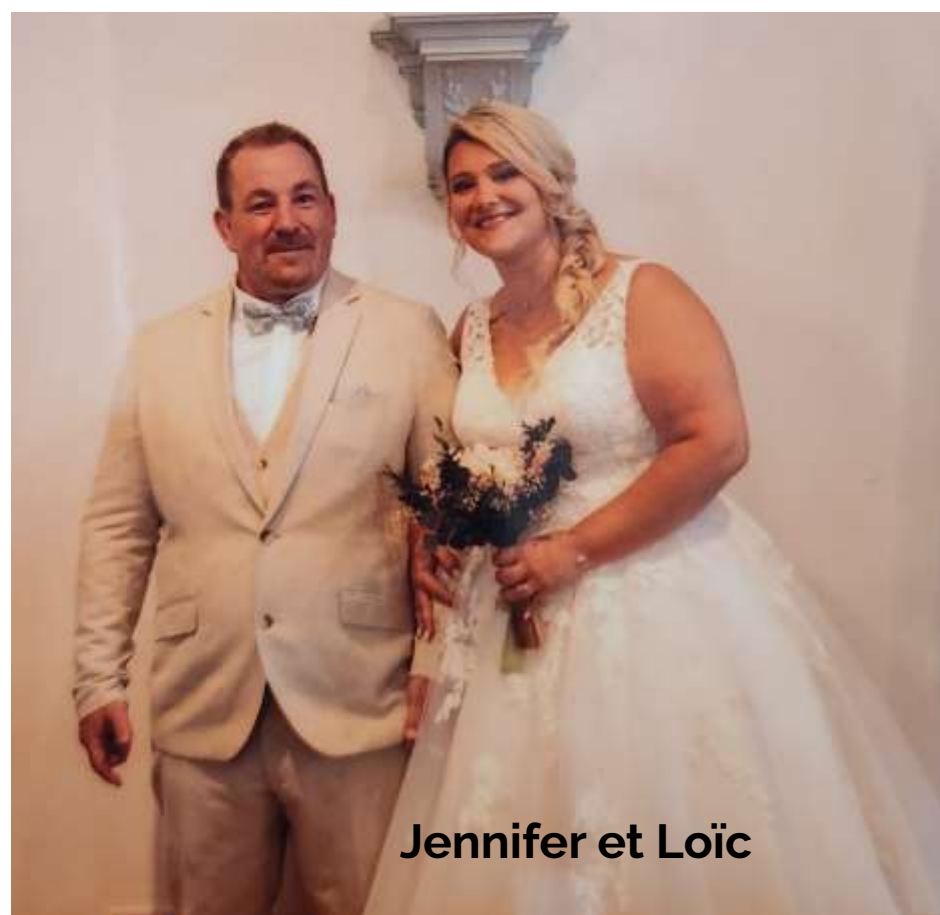
Paul



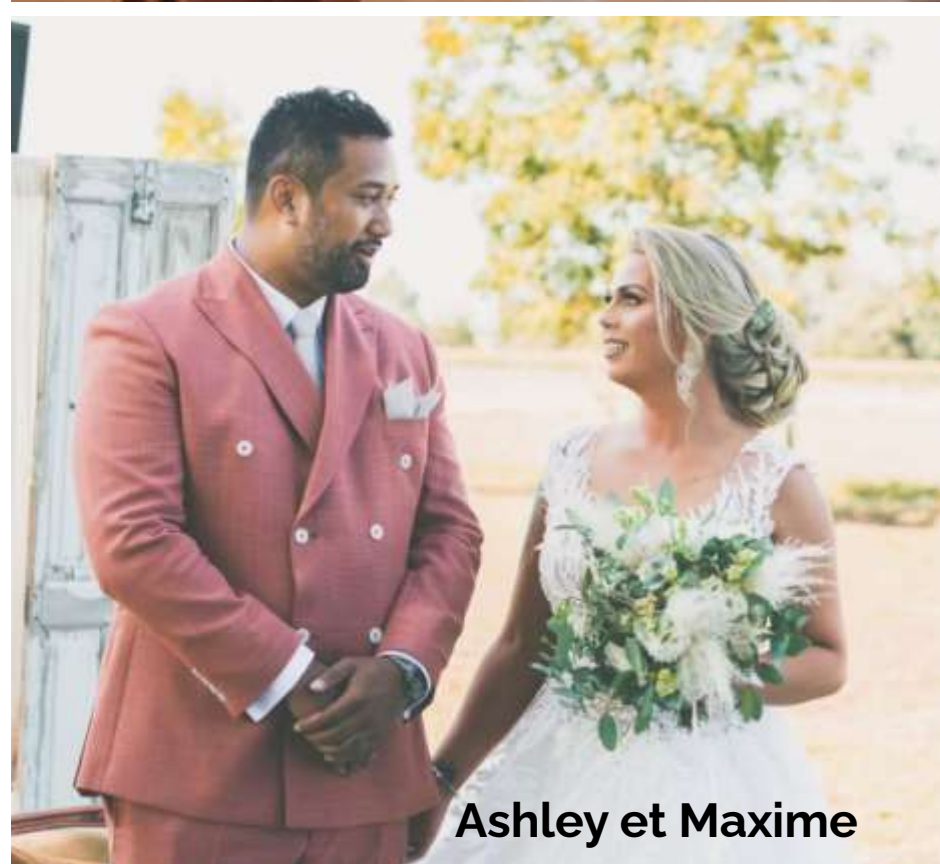
Jules



Charlotte et Benjamin



Jennifer et Loïc



Ashley et Maxime

MARIAGES

Charlotte NEGRINI et Benjamin MAGNO
Jennifer PEREIRA LIMA et Loïc DURAND
Ashley MALDONADO et Maxime CHAUVENET

DÉCÈS

Michel PETITJEAN
Maurice ECARD
Christine JANIN-MANIFICAT
Alain BAUDOT

Commune de
Savigny-lès-Beaune



Pacte civil de solidarité (PACS)

Depuis novembre 2017, la gestion des PACS est assurée par les officiers de l'état civil des communes ou par un notaire en lieu et place des tribunaux d'instance.

1

Constituer votre dossier complet et rédiger une convention

2

Les futurs partenaires déposeront ensemble leur dossier au secrétariat

3

Étude et enregistrement du PACS sous 15 jours après dépôt du dossier

Le Pacte Civil de Solidarité (PACS) est un contrat conclu entre deux personnes majeures pour organiser leur vie commune.

OUVERTURE DU SECRÉTARIAT :
LUNDI, MERCREDI, JEUDI ET VENDREDI DE 8H30 À 12H30

Accès aux déchèteries du territoire

La Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud met à votre disposition 4 déchèteries sur le territoire (Travoisy, Meursault, Nolay, Savigny) pour y déposer la ferraille, le carton, les déchets végétaux, les encombrants, les gravats, les déchets électroniques et les produits dangereux (peinture, huile de vidange...), sans oublier le verre et le papier. Pour accéder aux différents sites, vous devez disposer d'une carte d'accès. Vous pouvez demander gratuitement cette dernière auprès de la communauté d'agglomération en complétant et en renvoyant un bulletin d'adhésion.



Pour plus de renseignements :

Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud

Service déchets—14 Rue Philippe Trinquet à Beaune

www.beaunecoteetsud.com/vos-services/dechets/

Courriel : dechets@beaunecoteetsud.com

Téléphone : 03 80 24 56 80

Horaires d'ouverture de la déchèterie de Savigny :

Horaire du 1er avril au 30 octobre : Lundi au vendredi de 14h00 à 19h00, le samedi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00. Fermée mardi, dimanche et jours fériés.

Horaire du 1er novembre au 31 mars : Lundi au vendredi de 14h00 à 17h00, le samedi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00. Fermée mardi, dimanche et jours fériés.

Carte Nationale d'Identité/Passeport

Les demandes de cartes d'identité et passeport sont recueillies dans les mairies équipées d'un dispositif permettant la prise d'empreintes par un capteur biométrique.

Vous pouvez effectuer votre pré-demande en ligne <http://predemande-cni.ants.gouv.fr/>

Vos demandes doivent être remises dans l'une des mairies agréées comme Beaune, Nuits St Georges, Meursault (dès le 26 juin, prise de RDV en ligne), Seurre, Dijon, Chénôve, Pouilly en Auxois...

Les mairies vous recevront uniquement sur rendez-vous.

Recensement citoyen obligatoire :

Tout jeune de nationalité française, garçon ou fille, doit se faire recenser dès ses 16 ans.

Le recensement citoyen est une démarche obligatoire et indispensable pour pouvoir participer à la Journée défense et citoyenneté (JDC).

Conciliateur de justice :

Rôle : Favoriser le dialogue et la recherche d'entente entre les personnes en désaccord, faciliter le règlement à l'amiable des conflits entre particuliers en matière de mitoyenneté, de litiges locatifs, de copropriété, de querelles de voisinage.

Tribunal d'Instance de Beaune (Rue du Tribunal) Tél : 03.80.25.03.80

Uniquement sur rendez-vous.

Cimetière

Le cimetière est accessible en voiture chaque premier samedi du mois. Il est rappelé que les véhicules doivent rouler au pas et que les animaux sont interdits dans l'enceinte du cimetière même tenus en laisse

Service Social du département de la Côte d'Or

L'assistante sociale, peut vous recevoir les mercredis matins dans la salle St Paul (18 Rue Paul Maldant à Savigny lès Beaune). Vous pouvez la solliciter pour vos démarches administratives, des questions sur vos droits, l'accompagnement à l'autonomie,

Pour prendre rendez-vous, veuillez contacter l'Espace solidarités de Beaune au 03 80 63 25 65.

Nouveaux arrivants : vous vous installez à Savigny, soyez les bienvenus !

de faciliter l'intégration des nouveaux arrivants dans la commune, il vous est conseillé de prendre rendez-vous en mairie, munis d'un titre d'identité et d'un livret de famille.

Certains renseignements sont utiles, pour l'inscription des enfants dans les écoles, pour le recensement militaire, pour la cérémonie d'accueil des nouveaux arrivants et les inscriptions sur la liste électorale.

Ramassage des déchets ménagers :

Le ramassage s'effectue une fois par semaine : dans la nuit du lundi au mardi. Veuillez sortir vos bacs le lundi soir et les rentrer au plus tard le mardi soir.

Pour les habitants qui ne possèdent pas de bacs à ordures ménagères (couvercle grenat) et/ou des bacs pour la collecte sélective (couvercle jaune), ils sont mis gratuitement à disposition des usagers sur simple demande auprès de la Communauté d'Agglomération Beaune, Côte et Sud. Téléphone : 03 80 24 56 80.

Véolia eau :

Pour tous renseignements, modification de compteur d'eau, fuites, etc.... vous pouvez composer le numéro suivant: **09 69 32 34 58**.

Bibliothèque municipale

Adresse : Place de l'église à Savigny **Inscription gratuite et ouvert à tous**

Ouverture : mardi de 16h à 18h30, mercredi 15h30 à 17h30, jeudi 16h à 18h et samedi 10h30 à 12h00.

Pharmacie

Permanences de la pharmacie MOUSSIN (gardes de nuits et weekends):

5 et 26 octobre, 12 et 22 novembre, 16 et 26 décembre 2023, 9 et 20 et 30 janvier 2024.

Ouverture du **lundi au vendredi de 9h00 à 12h00** et de **14h00 à 19h00 samedi de 9h00 à 12h30**.

Agence postale communale :

Adresse : 4 Place Fournier 03.80.21.63.70.

Courriel : savignylesbeaune@beaune-tourisme.fr

Du 1er juin au 30 septembre l'agence ouvre : du mardi au samedi de 9h30 à 12h30 et de 14h00 à 18h30.

Du 1er octobre au 31 mai l'agence ouvre : du mardi au samedi de 9h30 à 12h30.

Fermé les lundis et les dimanches.

Nuisances sonores

Les nuisances sonores sont des infractions répréhensibles (arrêté préfectoral du 16/06/1999). Les horaires d'utilisation du matériel bruyant tels que tondeuses, scies, tronçonneuses, etc sont : les jours ouvrables de **8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30**, les samedis de **9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00**, les **dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00**.

Vente de fromages de chèvre

Depuis le dimanche 19 mars, la vente de fromages de chèvre a repris sur le parking Saint Paul (Rue Paul Maldant).

Le GAEC BIDOT-GUENY (03.80.26.04.18/ 06.42.77.22.70) de Mavilly-Mandelot sera présent tous les 15 jours.

COMMENT S'INSCRIRE EN LIGNE SUR LES LISTES ÉLECTORALES ?

- 1 | Rendez-vous sur le téléservice en ligne à l'adresse www.demarches.interieur.gouv.fr dans la rubrique "Élection"
- 2 | Identifiez-vous* ou créez votre compte sur www.service-public.fr
- 3 | Saisissez vos informations personnelles et indiquez la commune où vous souhaitez vous inscrire
- 4 | Fournissez les pièces justificatives demandées, soit numérisées, soit par voie postale



La Mairie vous informe que les échos sont imprimés en deux formats.

Les formats A3 sont à disposition à l'accueil du secrétariat pour les personnes qui le souhaitent.



MAIRIE DE SAVIGNY

Adresse : 2 Rue Vauchey Véry

Téléphone : 03 80 21 51 21

Courriel : contact@mairie-savignylesbeaune.com

Site : www.mairie-savignylesbeaune.fr

Ouverture du secrétariat : lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h30.



AGENDA

Du 21 sept au 9 nov Exposition « Record de la nature » à la biblio

.....

5 oct Rentrée littéraire à 19h00 à la biblio

.....

8 oct Les chefs autour du four de 10h à 16h

.....

11 oct Lecture de contes à 10h à la biblio

.....

15 oct Rallye pédestre à 10h en mairie

.....

21 oct Foulée des vendanges *détails p 58-59*

.....

25 oct Balade en forêt à 14h à la maison forestière *détails p 35*

.....

31 oct Boum des petits vampires de 18h30 à 21h au caveau municipal

.....

11 nov Commémoration à 11h au monument aux morts

.....

11 nov Loto US Savigny à 13h30 à la SUM

.....

Du 16 nov au 2 déc Exposition « Généalogie » à la biblio

.....

30 nov Animation généalogie sur les familles de Savigny *détails p 39*

AGENDA